

## **DELIBERATION : 2022-04-21**

### **OBJET : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

**Etaient présents** : Les délégués

**Allons :**

**Allos :**

LANTELME Michel  
PELLISSIER Stéphane  
BIANCO Philippe

**Angles :**

**Annot :**

COZZI Marion  
FENOUIL Jean  
MAZZOLI Jean  
RIGAULT Philippe

**Barrême :**

CHABAUD Jean-Louis  
VIVICORSI Pierre-Louis

**Beauvezet :**

**Blieux :**

COLLOMP Gérard

**Braux :**

**Castellane :**

LIPERINI Bernard  
VINCENT Jean-Marc  
MARANGES Philippe  
JONKER Nina  
GOLE Jean-Paul

**Castellet-les-Sausses :**

CAMILLERI Claude

**Chaudon-Norante :**

RALL Evelyne

**Clumanc :**

**Colmars les Alpes :**

**Demandolx :**

GAGLIO Baptiste

**Entrevaux :**

GUIBERT Lucas  
BONIFASSI Eric

**La Garde :**

ŒIL Jean-Charles

**La Mure Argens :**

**La Palud sur Verdon :**  
BIZOT-GASTALDI Michèle

**La Rochette :**

**Lambruisse :**

MARTORANO Robert

**Le Fugeret :**

PESCE André

**Méailles :**

PONS-BERTAINA Viviane

**Moriez :**

COULLET Alain

**Peyroules :**

**Rougon :**

AUDIBERT Maxime

**Saint André les Alpes :**

PRATO Serge  
VACCAREZZA Francine  
GIRAUD Sophie

**Saint Benoit:**

LAUGIER Maurice

**Saint Jacques :**

CHAILLAN Alix

**Saint Julien du Verdon :**

COLLOMP Thierry

**Saint Lions :**

**Saint Pierre :**

**Sausses :**

MICHEL Laurent

**Senez :**

**Soleilhas :**

LOMBARD Jean-Pierre

**Tartonne :**

SILVY Jean-Louis

**Thorame-Basse :**

**Thorame-Haute :**

OTTO-BRUC Thierry

**Ubraye:**

**Val de Chavagne:**

ONCINA Anabel

**Vergons :**

JOUBERT Martial

**Villars-Colmars :**

ROUX Laurent

**Absents représentés** : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUX Laurent ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emilie ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; M. VIALE Thierry ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles ; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. AUDIBERT Jacques suppléé M. AUDIBERT Maxime ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. Laurent MICHEL ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ;

**Absents excusés** : M. BAC Aimé ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude

**Secrétaire de séance** : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021**

**Exposé**

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles D.2224-1 et suivants, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes VII du CGCT.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation détaillée et d'un débat lors de la dernière Commission thématique « Economies d'Énergies, Amélioration de l'empreinte environnementale des services, de la Prévention et de la Réduction des Déchets » en date du 7 juin 2022.

**Décision**

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE DONNER ACTE** au Président de la présentation et de la remise du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,  
Le 27 septembre 2022  
Le Président,



Département des Alpes de Haute Provence



Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

---

**RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

**PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

**MENAGERS ET ASSIMILES**

---



**EXERCICE 2021**

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

# SOMMAIRE

## Préambule

## Chapitre I<sup>er</sup> **Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon** ..... 7

1. Le territoire
2. Le personnel
3. Le matériel
4. Les infrastructures
5. Les modes de collecte

## Chapitre II **Indicateurs techniques de la collecte en points d'apport volontaire (P.A.V.)** .... 15

1. Les Points de collecte
2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
3. Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)
4. Le Biflux
5. Le verre
6. Les textiles
7. Synthèse

## Chapitre III **Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries**..... 27

1. Statistiques par type de déchets
  - Le carton
  - Les métaux et ferrailles
  - Le tout venant non valorisable
  - Le bois
  - Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
  - Les déchets inertes
  - Les déchets verts
  - Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
  - Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
  - Les pneus VL
  - Les pneus PL et Agraires
  - Les ampoules et néons
  - Les piles et accumulateurs
  - Les consommables d'impression
2. Autres statistiques
3. Synthèse

## Chapitre IV **Indicateurs techniques de la collecte des encombrants en porte à porte**..... 47

## Chapitre V **Indicateurs financiers** ..... 51

1. Le budget annexe
2. Redevances et rôle
3. Evaluation des coûts de collecte
4. Coût du traitement par type de déchets
5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication

## Chapitre VI **Communication, sensibilisation et actions diverses** ..... 59

1. Campagnes de communications menées en 2020
2. Le compostage domestique

Annexe 1 : Rapport de développement durable 2021 Ecosystem

Annexe 2 : Certificat 2021 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## **PREAMBULE**

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte et du passage en extension des consignes de tri, les modalités d'organisation du service, les consignes de tri et les schémas et modes de collecte ont été profondément remaniés en janvier 2020.

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## **Chapitre I<sup>er</sup>**

### **Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon**

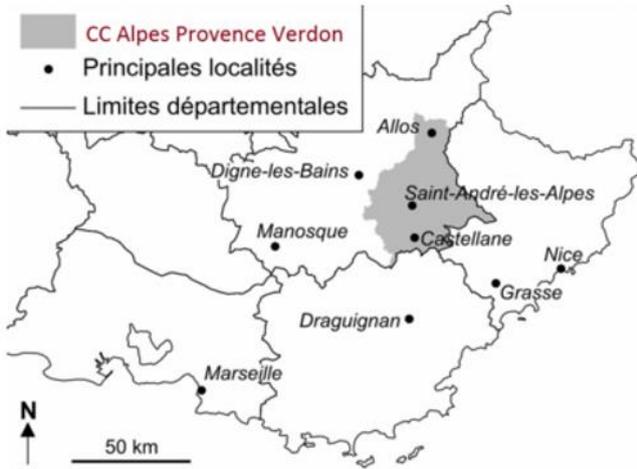
Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

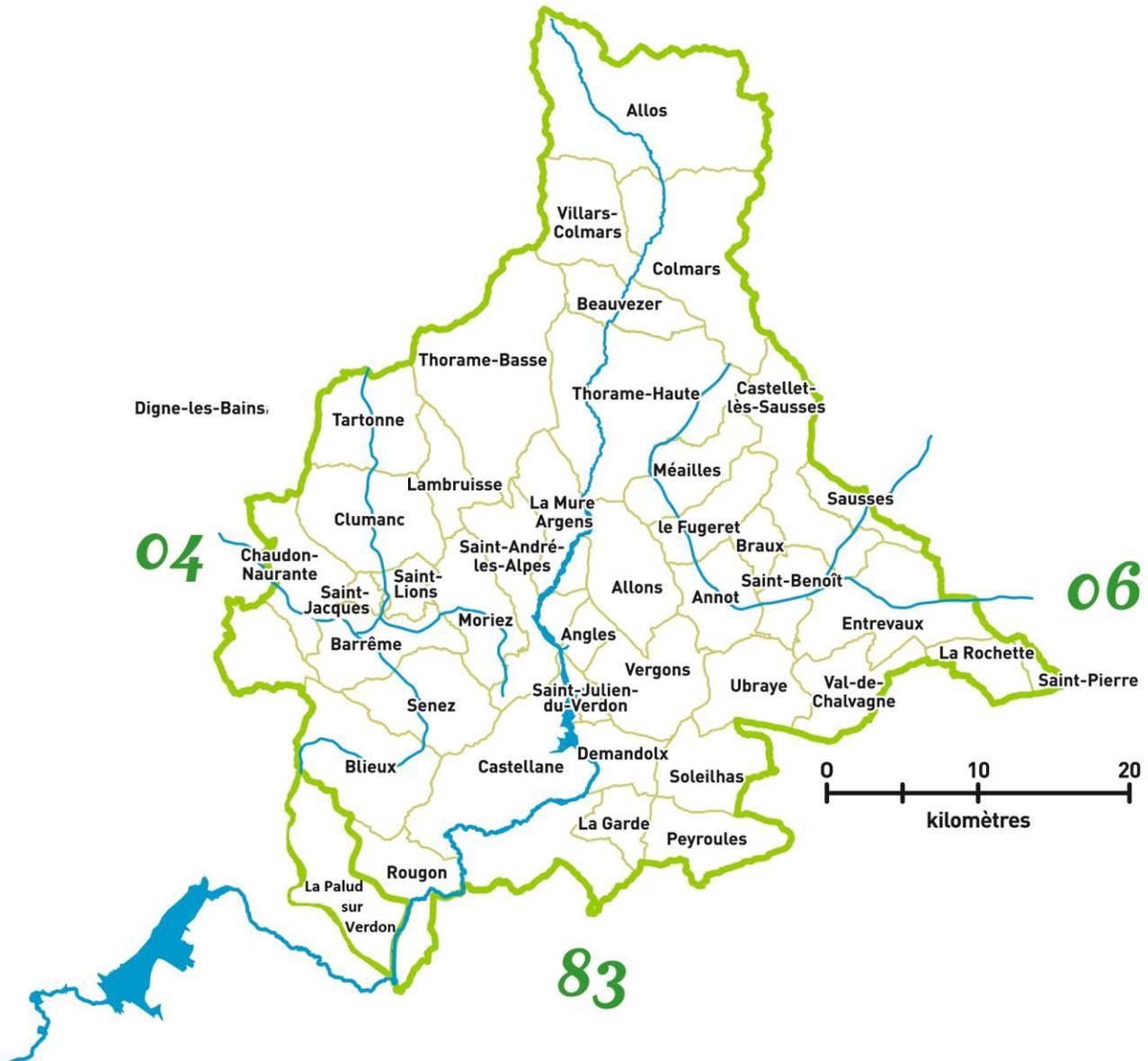
Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

# 1. Le territoire



Née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km<sup>2</sup>.

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 677 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

## POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2020
<b>TOTAL</b>	<b>11 443</b>	<b>234</b>	<b>11 677</b>	<b>23 454</b>

**Nombre de communes rattachées : 41**

**Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.**

## 2. Le personnel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM : 4 agents pour 3 ETP

Personnel encadrant et assurant la gestion du service : 3 agents pour 1,8 ETP

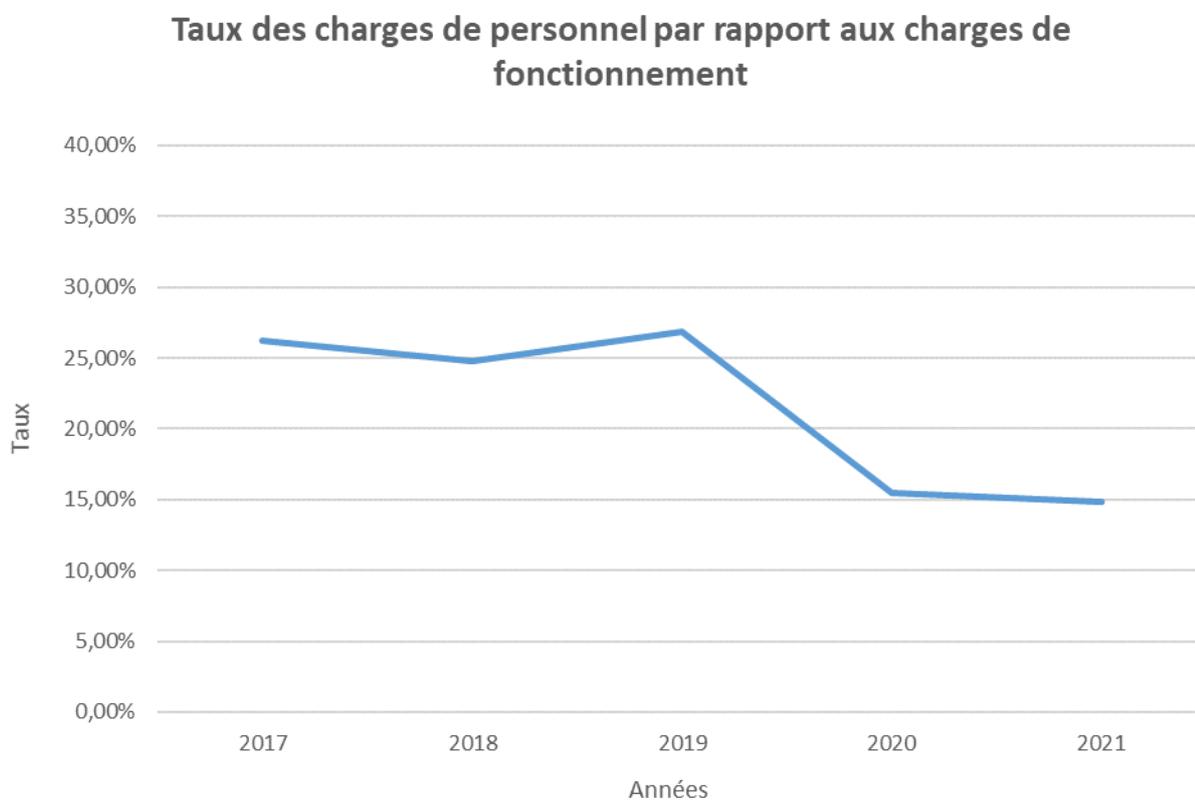
Personnel technique affecté au gardiennage de déchetteries : 7 agents pour 5,5 ETP

Personnel polyvalent affecté à la collecte des encombrants et aux remplacements dans les déchetteries : 5 agents pour 4,5 ETP

Missions	ETP affecté
Elaboration du rôle et facturation REOM	3
Encadrement et gestion du service	1,8
Déchetteries	5,5
Polyvalents	4,5
<b>TOTAL</b>	<b>14,8</b>

### Remarque :

- Avec l'harmonisation de la gestion des encombrants, le personnel affecté à ces missions a évolué en 2021.



### **3. Le matériel**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le parc de véhicules du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des cartons :

- 1 mini BOM

*NB : le ramassage des cartons étant confié aux communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce véhicule a été vendu depuis*

- Véhicules de collecte des encombrants :

- 2 véhicules < 3,5 t avec hayon

- Véhicules affectés aux déchetteries :

- 6 tractopelles
- 1 véhicule < 3,5 t

- Véhicules légers :

- 1 Duster
- 1 Utilitaire

#### **Remarque :**

- Avec l'harmonisation de la gestion des encombrants, les véhicules affectés à ces missions ont évolué en 2021.
- De même, avec l'harmonisation du ramassage des cartons au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le véhicule affecté à cette mission a été cédé.

## 4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
  - Allos
  - Barrême
  - Castellane
  - La Mure Argens
  - La Palud sur Verdon
  - Pont de Gueydan
  - Thorame Basse
  
- 3 quais de transfert des ordures ménagères :
  - Allos
  - Castellane (uniquement en saison estivale)
  - La Mure Argens

*On notera que le quai de transfert des OM de Pont de Gueydan a été abandonné en janvier 2020, lors du passage en collecte verticale*

- 3 quais de transfert du biflux :
  - Castellane (uniquement en saison estivale)
  - La Mure Argens
  - Allos

## 5. Les modes de collecte

Les modes de collecte ont été profondément modifiés en décembre 2019/janvier 2020 et harmonisés à l'échelle du territoire de la CCAPV.

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	CCAPV	Colonnes aériennes, semi enterrées ou enterrées	Collecte verticale – Régie du SYDEVOM	Allos, Castellane ou La Mure Argens	Régie du SYDEVOM
Biflux					
Verre					
Carton (collecte non harmonisée)	Communes du Haut Verdon	Chalets	Collecte manuelle – Régie CCAPV	Déchetterie d'Allos	Régie du SYDEVOM
	Communes de Castellane, Barrême, Saint André les Alpes, Rougon et La Palud sur Verdon	Colonnes aériennes collectables manuellement ou mécaniquement	Régies communales	Déchetteries	

Cette réorganisation s'est traduite par l'aménagement de nouveaux points de collecte.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le ramassage des cartons ne sera plus assuré par la CCAPV au titre de la compétence déchets mais par les communes elles-mêmes pour celles qui souhaitent maintenir ce service.

## **Chapitre II**

### **Indicateurs techniques de la collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)**

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

# 1. Les Points de collecte

## 1.1 Les Points d'Apport Volontaire

En 2021, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait :

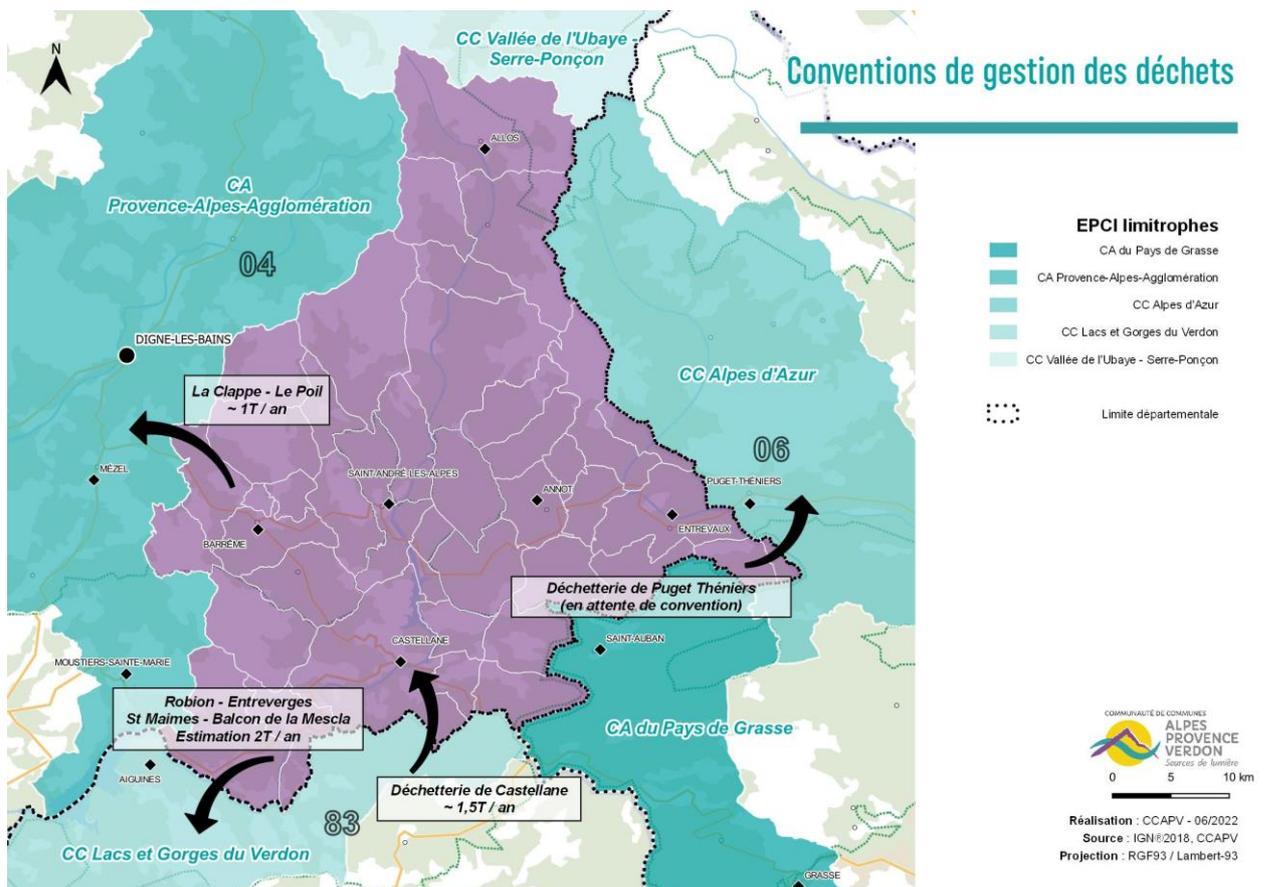
- 339 PAV, composés de
  - Pour les ordures ménagères
    - **306** colonnes aériennes
    - **154** colonnes semi-enterrées
    - **2** colonnes enterrées
  - Pour le biflux
    - **284** colonnes aériennes
    - **120** colonnes semi-enterrées
  - Pour le verre
    - **245** colonnes aériennes
    - **96** colonnes semi-enterrées
  - Pour le carton
    - 14 colonnes aériennes
    - 21 chalets collectables manuellement

Parmi ces 339 PAV, plusieurs sont implantés sur des propriétés privées et font l'objet d'une convention entre la CCAPV et le propriétaire.

En 2021, 8 conventions de mise à disposition d'un terrain pour y implanter un PAV ont été signées avec des propriétaires privés. Conformément à la délibération fixant à 10 euros/an/colonne le montant de l'indemnisation des propriétaires, la CCAPV a versé 230,00 euros d'indemnisation en 2021.

## 1.2 Les partenariats avec les collectivités voisines

Certains secteurs et hameaux de la CCAPV, du fait de leur éloignement des circuits de collecte mis en place par la CCAPV, sont collectés par des collectivités voisines. A l'inverse, certains territoires limitrophes de la CCAPV ont accès, via une convention, aux déchetteries de la CCAPV. La carte ci-dessous représente, sous forme cartographique, l'ensemble de ces partenariats et transferts de déchets entre collectivités.

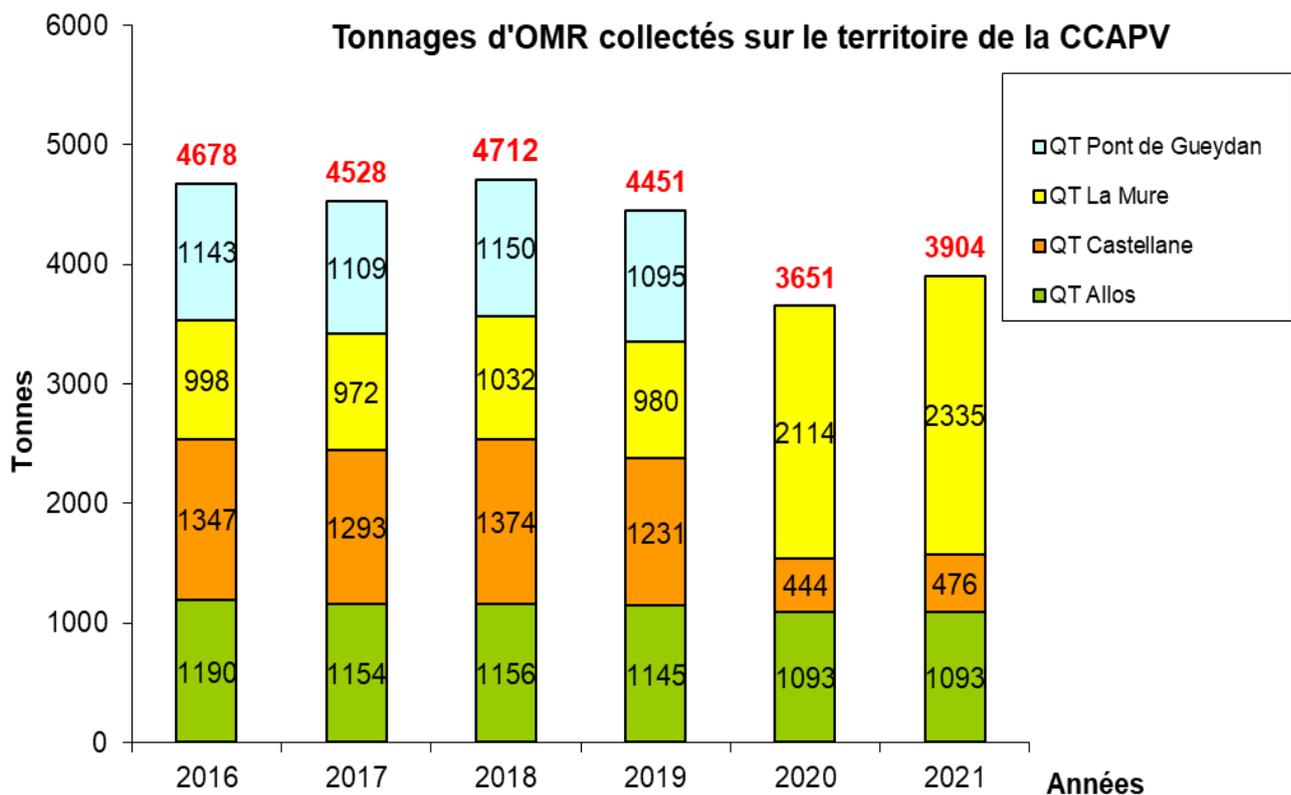


## 2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2021, **3 904** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **476** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **2 335** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 093** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Dans le cadre du passage en collecte verticale, en 2019, le quai de transfert de Pont de Gueydan a été abandonné. De même, le quai de Castellane n'est utilisé qu'en période estivale. Dès lors, l'analyse des variations de tonnages par quai est rendue impossible, à l'exception du quai d'Allos. La pesée pour chaque quai s'effectue en entrée de centre d'enfouissement, où les camions sont « tracés ».

Après une très forte baisse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés entre 2019 et 2020, ce graphique fait apparaître une hausse des tonnages entre 2020 et 2021, que l'on peut analyser comme suit :

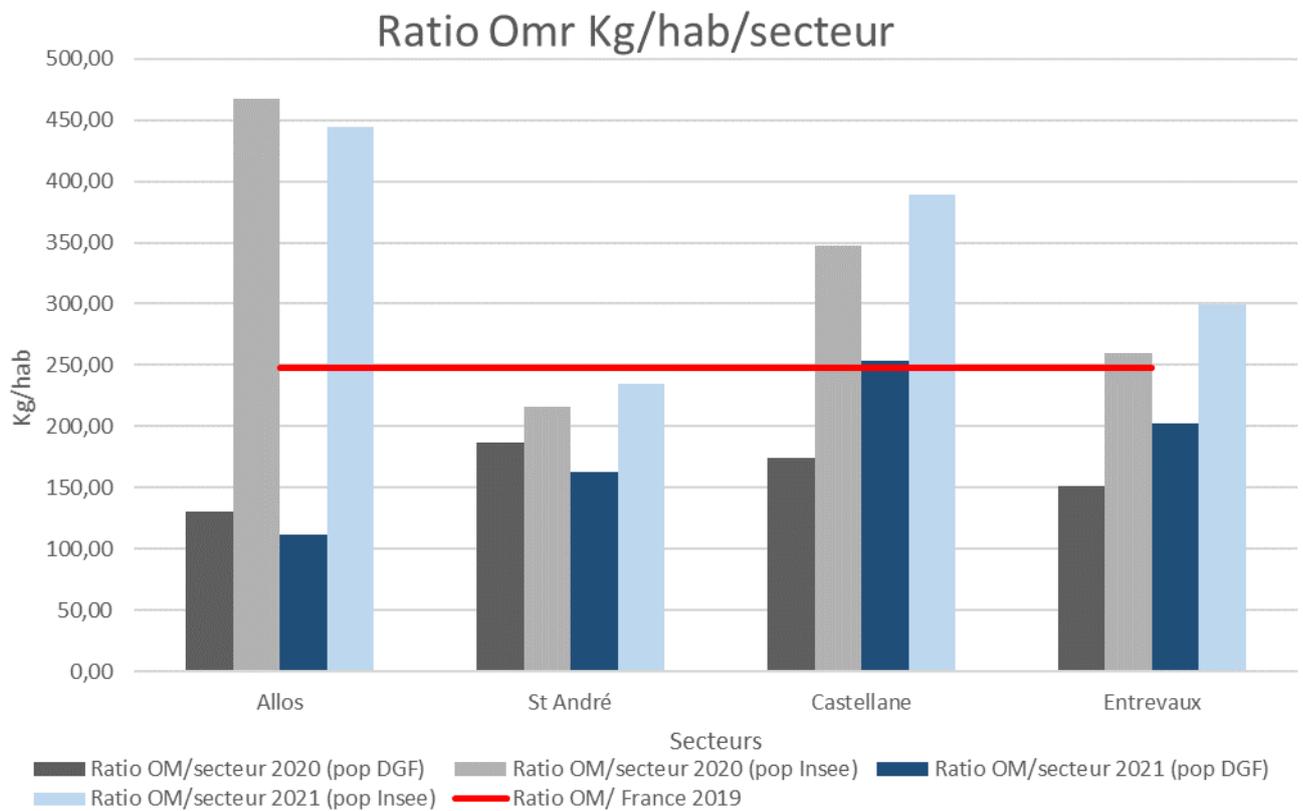
- Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2019 et 2020 :
  - Passage en extension des consignes de tri
  - Passage en biflux avec multiplication des points « tri »
  - Crise sanitaire avec confinements successifs et ralentissement de l'activité économique et touristique

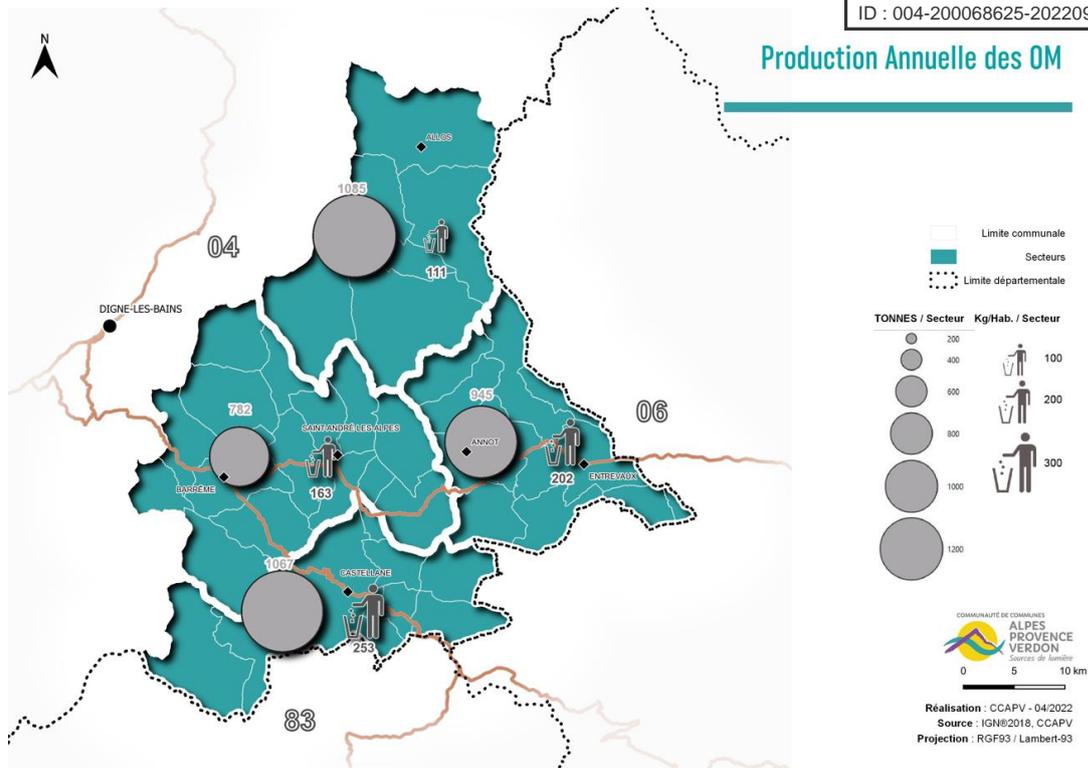
➤ Pistes d'explication de la hausse des tonnages en 2020 et 2021 :

- Allègement des contraintes sanitaires
- Reprise de l'activité économique
- Forte fréquentation touristique

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 334 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 312 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 166 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 155 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2021**

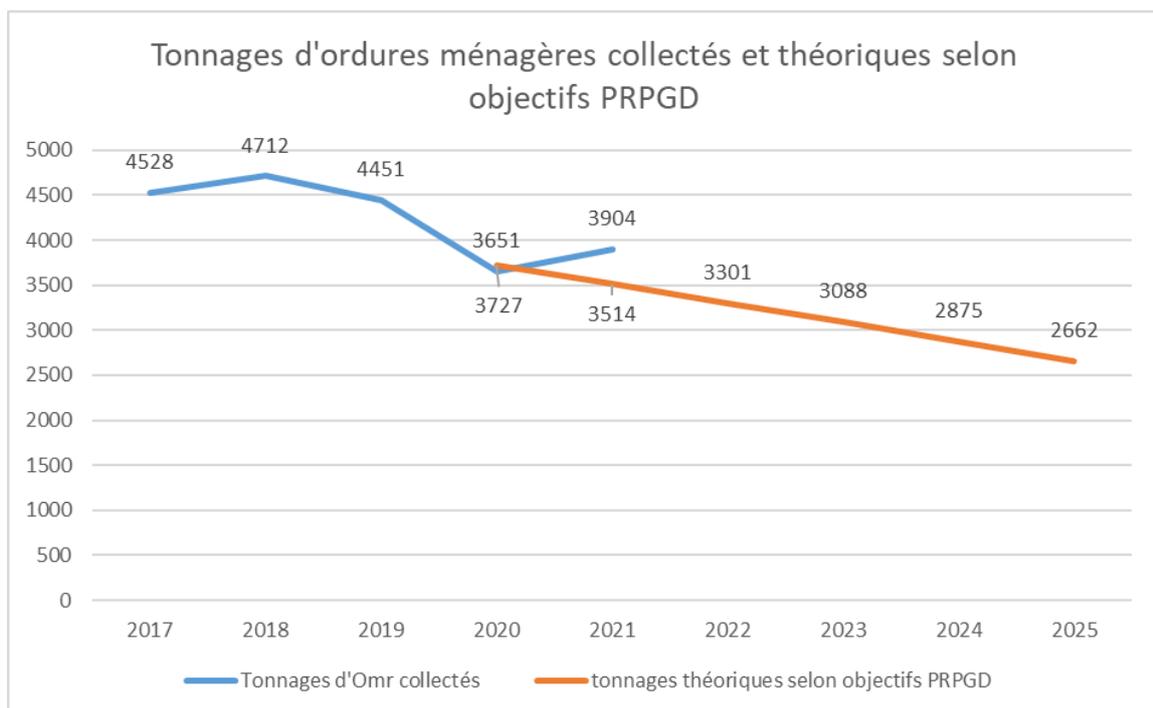




### Eléments de comparaison

Territoire	Ratio d'OMR collectés	Source
France	249 kg/habitant/an	SINOE 2019
PACA	369 kg/habitant/an	SINOE 2019
Alpes de Haute Provence	345 kg/habitant/an	SINOE 2019

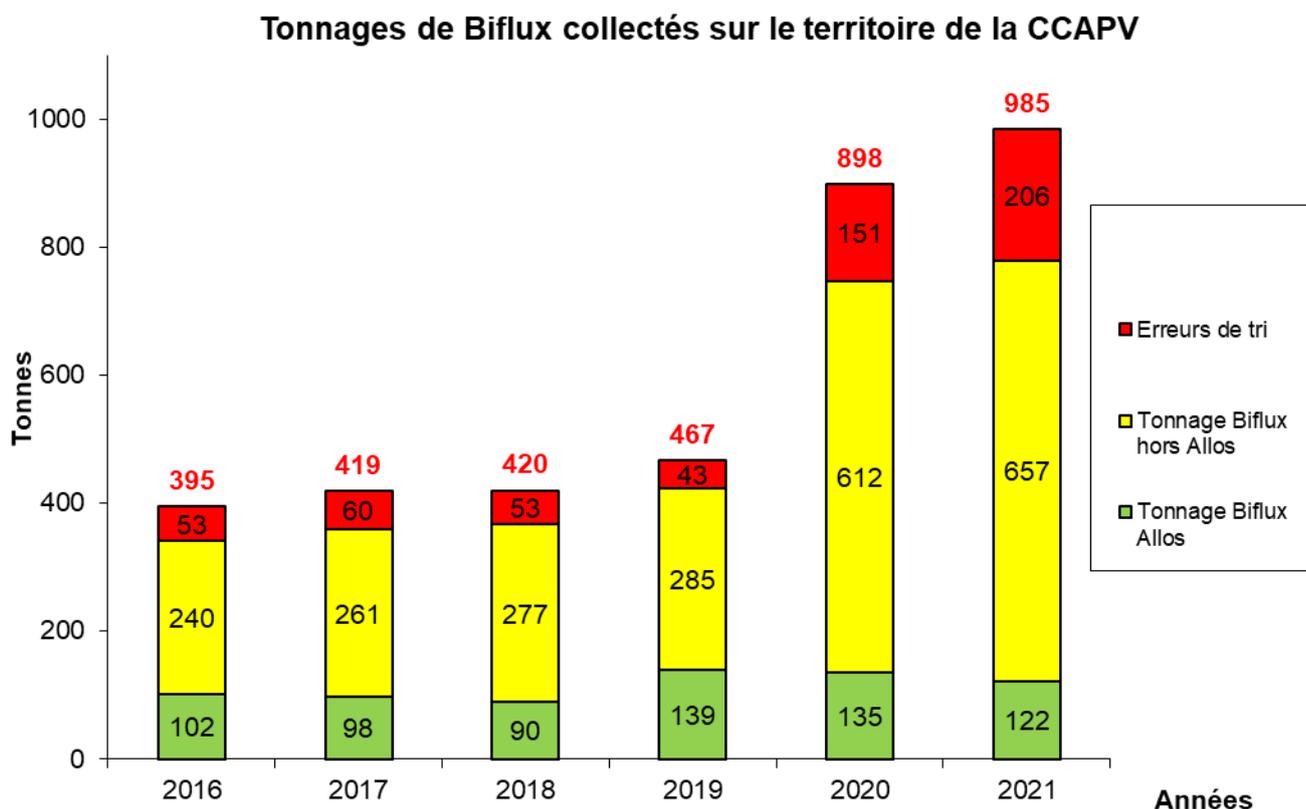
Le graphique suivant représente la courbe théorique que devraient suivre les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCAPV conformément aux objectifs européens et nationaux repris dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :



### 3. Le Biflux (multi matériaux)

En 2021, à la suite du passage en biflux sur l'ensemble du territoire, **985** tonnes de biflux ont été collectées sur le territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés. Afin de comparer l'évolution du tri, les chiffres des années précédant 2020 intègrent les tonnages de papiers et d'emballages collectés sur la partie du territoire en triflux.



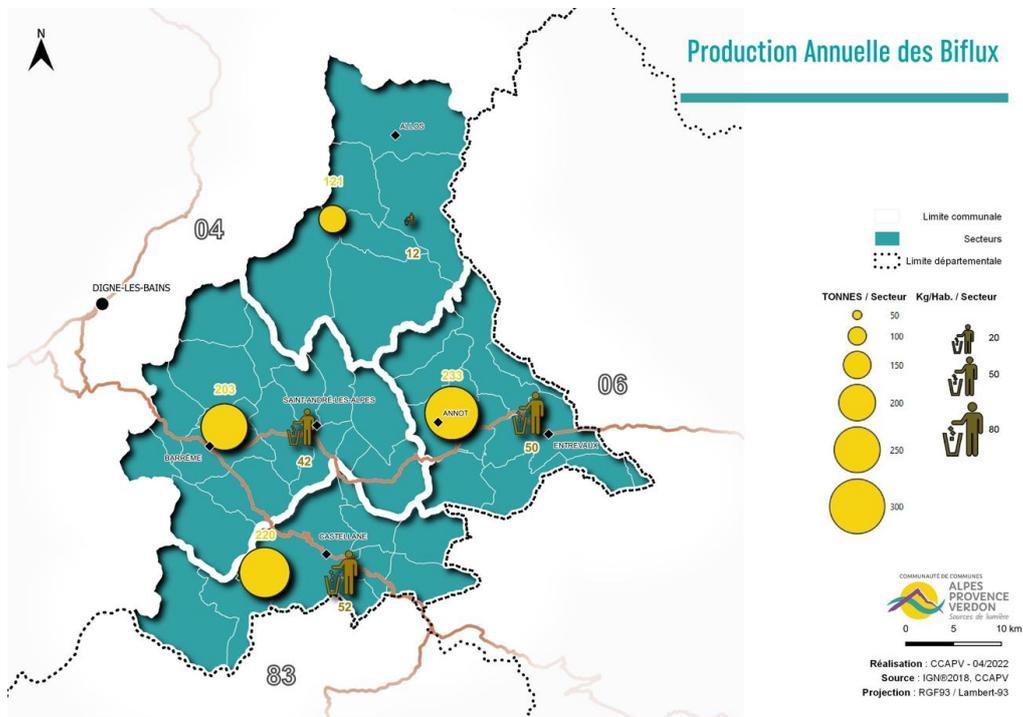
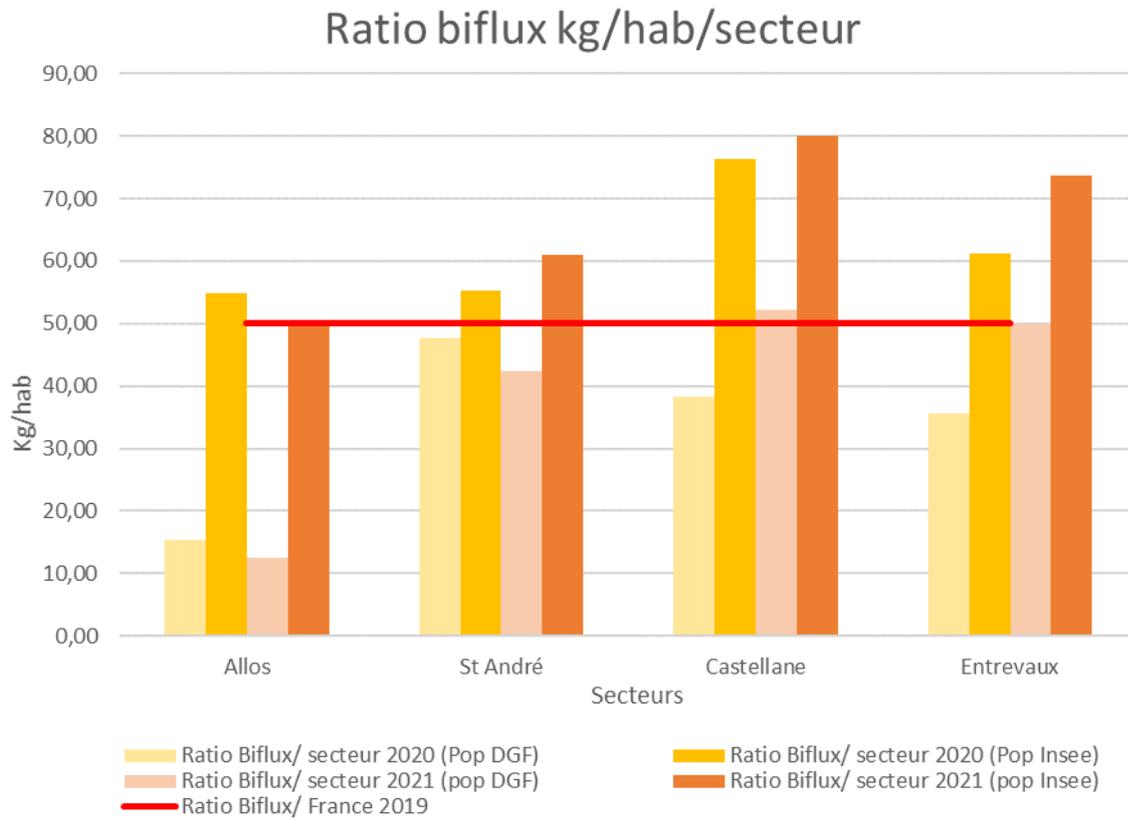
Ce graphique fait apparaître une très forte augmentation des tonnages de biflux collectés en 2021 par rapport à 2020 : + 9.69 % sur l'ensemble du territoire, alors que l'année 2020 présentait déjà une augmentation de + 93 % par rapport à 2019.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA:

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 84.35 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 76,75 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 42 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 38,2 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 205 tonnes en 2021, soit **un ratio de 17.64 kg/hbt/an (pop totale) ou 8,78 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri, soit un taux de refus de 20,91 %**. Ce chiffre relatif est en forte hausse par rapport à 2020 (16,81) et peut être expliqué par le passage en biflux et en extension de consignes de tri.

➤ **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2021**



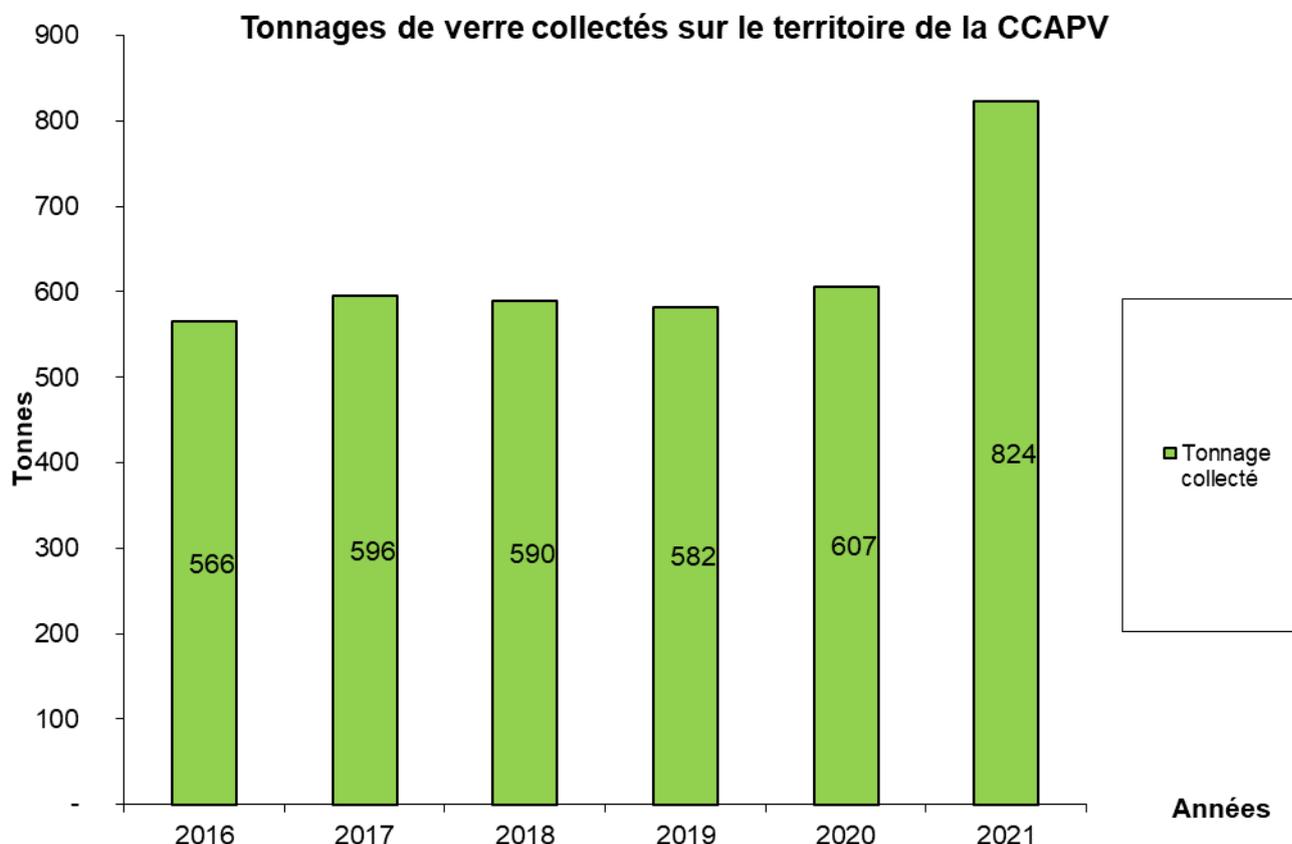
Éléments de comparaison

Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	50 kg/habitant/an	SINOE 2019
PACA	39 kg/habitant/an	SINOE 2019
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2019

## 4. Le verre

En 2021, **824** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une hausse (+217 tonnes, soit + 35 %) les tonnages de verre collectés entre 2020 et 2021.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV:

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 70,57 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 51,88 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 35,13 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 26,00 kg/hbt/an)

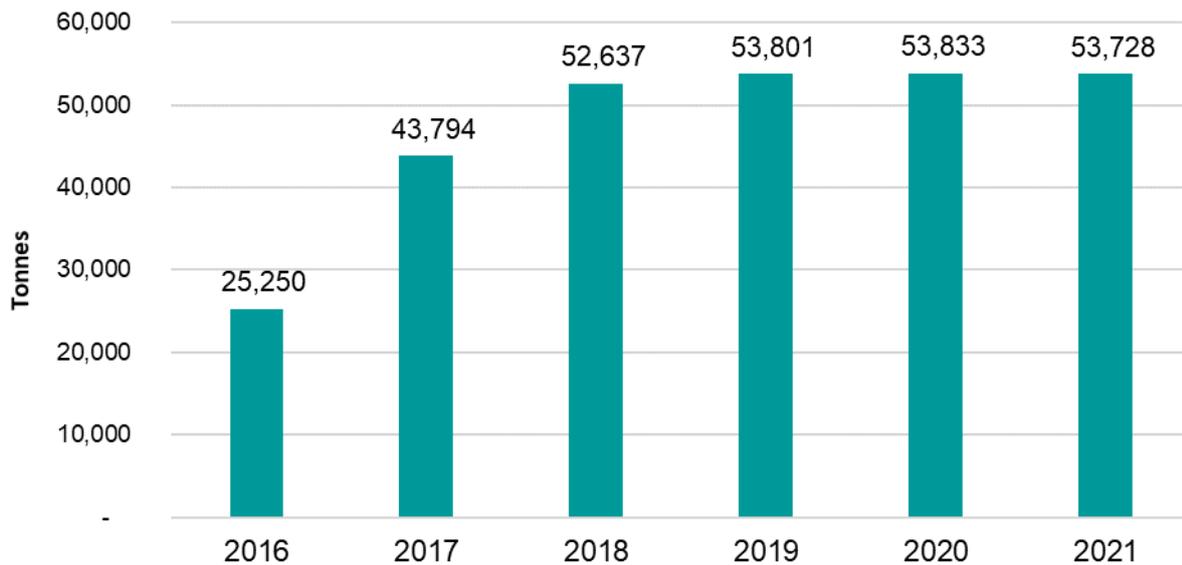
### Eléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio de verre collecté</i>	<i>Source</i>
France	32 kg/habitant/an	SINOE 2019
PACA	24 kg/habitant/an	SINOE 2019
Alpes de Haute Provence	31 kg/habitant/an	SINOE 2019

## 5. Les textiles

En 2021, **53,728** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

### Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2021



Ce graphique démontre une stabilité à un niveau élevé des tonnages de textiles collectés depuis 2019.

Il est important de relever que la collecte des textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés (TLC) permet de séparer près de 54 tonnes des déchets. Le traitement des TLC, s'ils étaient jetés en mélange avec les ordures ménagères, reviendrait à près de 16 900 euros TTC à la collectivité.

Cette économie est possible grâce au partenariat engagé avec l'association Montagn'Habit qui collecte gratuitement les TLC, déposés via des conteneurs spécifiques mis à disposition par l'association, et se substitue à la CCAPV sur l'ensemble du territoire.

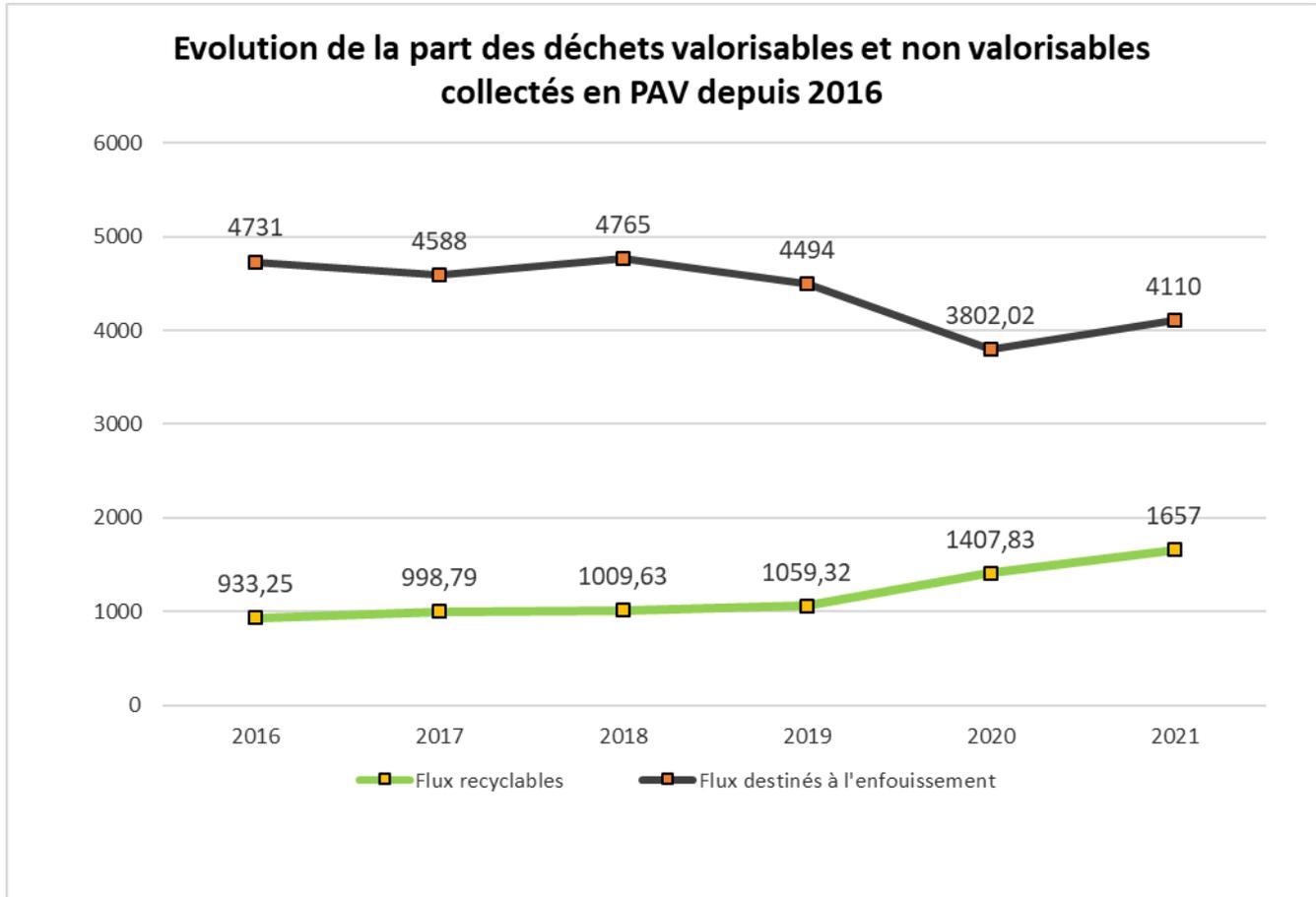
Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV:

**Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 4,60 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 4,60 kg/hbt/an)

**Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2,29 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2020 : 2,29 kg/hbt/an)

## 6. Synthèse de la collecte en PAV

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (tri sélectif, verre et textiles) et non valorisables (ordures ménagères résiduelles et erreurs de tri) collectés en PAV.



Ce graphique fait apparaître que les déchets destinés à l'enfouissement repartent à la hausse après une forte baisse entre 2019 et 2020. Par ailleurs, ce graphique révèle la poursuite de l'augmentation des déchets valorisables collectés en PAV et confirme ainsi l'intérêt et les résultats positifs du passage en collecte verticale et en biflux.

Il est ainsi possible de calculer les ratios suivants, qui sont des indicateurs de performance pris en compte notamment dans le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets :

	2018	2019	2020	2021
Ratio <b>verre/omr</b>	12.52 %	13.08 %	16.62 %	21,10 %
Ratio <b>biflux/omr</b>	15.66 %	17.45 %	24.61 %	20,23 %

## **Chapitre III**

### **Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries**

N.B. : *On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.*

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

# 1. Statistiques par type de déchets

## 1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

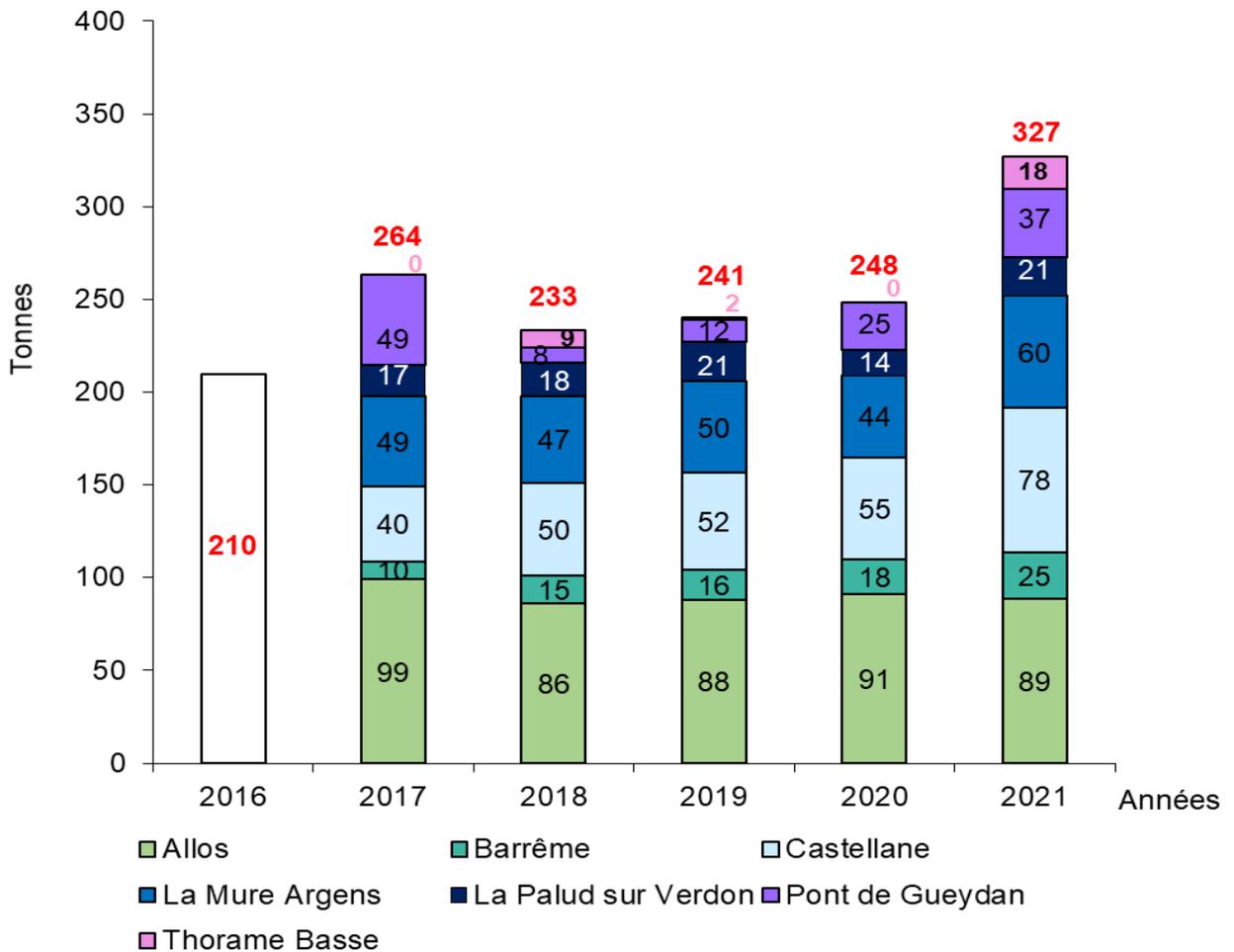
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 327 t

*Evolution 2020/2021 : + 31,85 %*

**Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021**



Ce graphique met en évidence une hausse régulière des tonnages de cartons collectés en déchetteries depuis 2018.

## 1.2. Les Métaux et ferrailles

✓ Sites concernés :

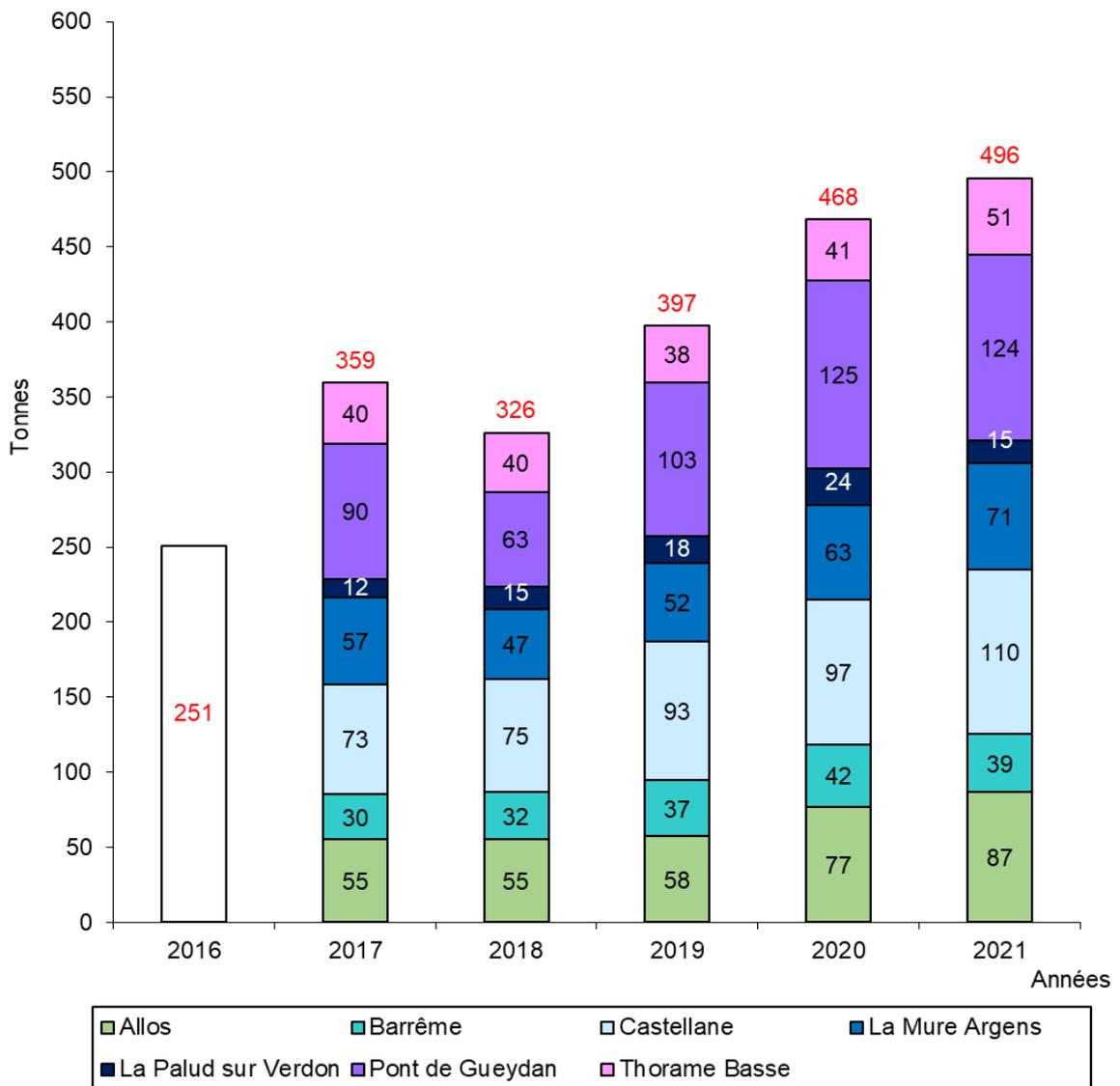
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 496 t

*Evolution 2020/2021: +5.98 %*

**Evolution des tonnages de métaux et ferrailles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021**



Ce graphique met en évidence une hausse des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries depuis 2018, ainsi qu'une légère hausse des tonnages entre 2020 et 2021.

### 1.3. Le tout-venant non valorisable

✓ Sites concernés :

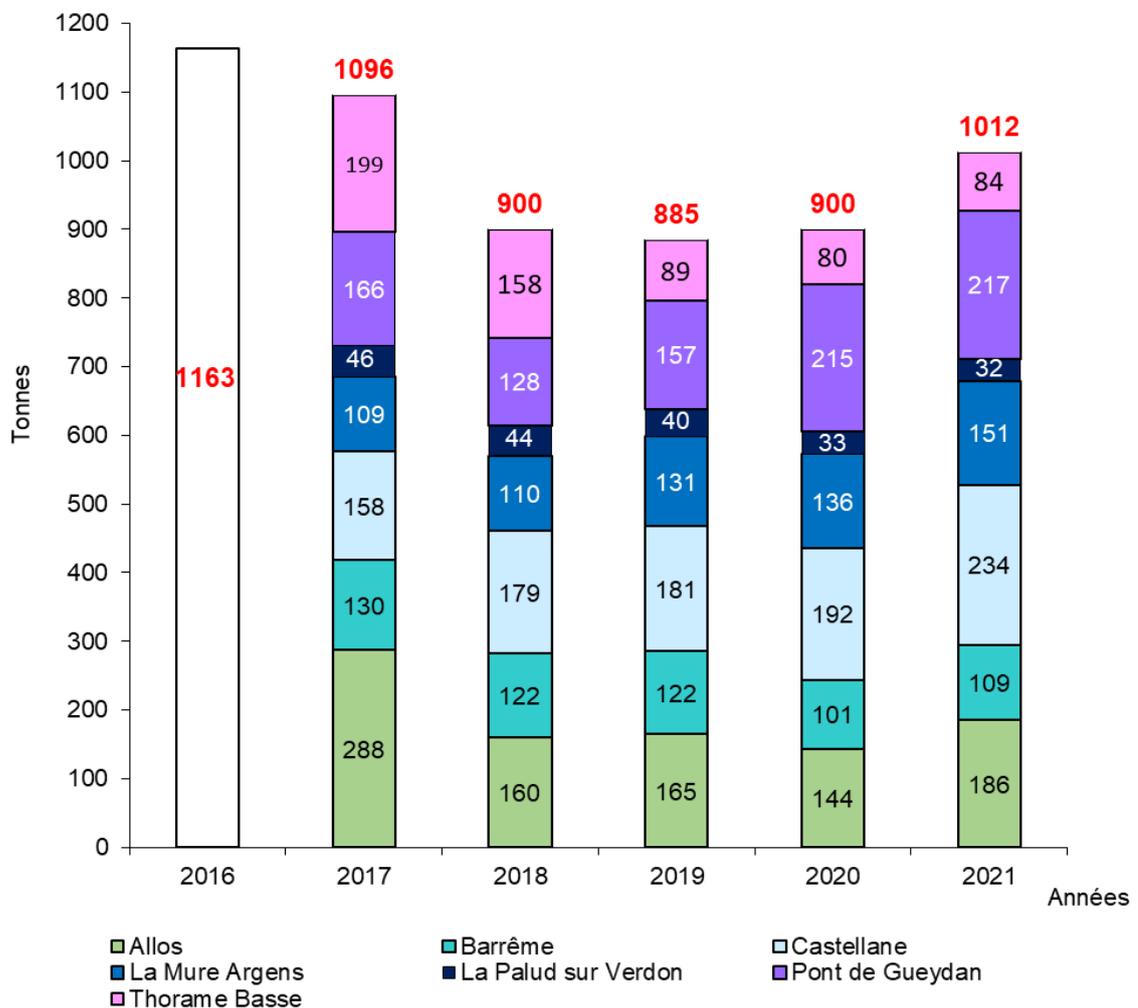
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2021 : 1012 t

*Evolution 2020/2021 : +12,44 %*

**Evolution des tonnages du tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021**



Ce graphique met en évidence une forte hausse (+112 tonnes) des tonnages de tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries sur l'année 2021.

Pour rappel, la baisse constatée entre 2017 et 2018 peut être attribuée au déploiement des bennes à mobilier dans les déchetteries d'Allos, Barrême et Pont de Gueydan, en cours d'année 2017.

## 1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

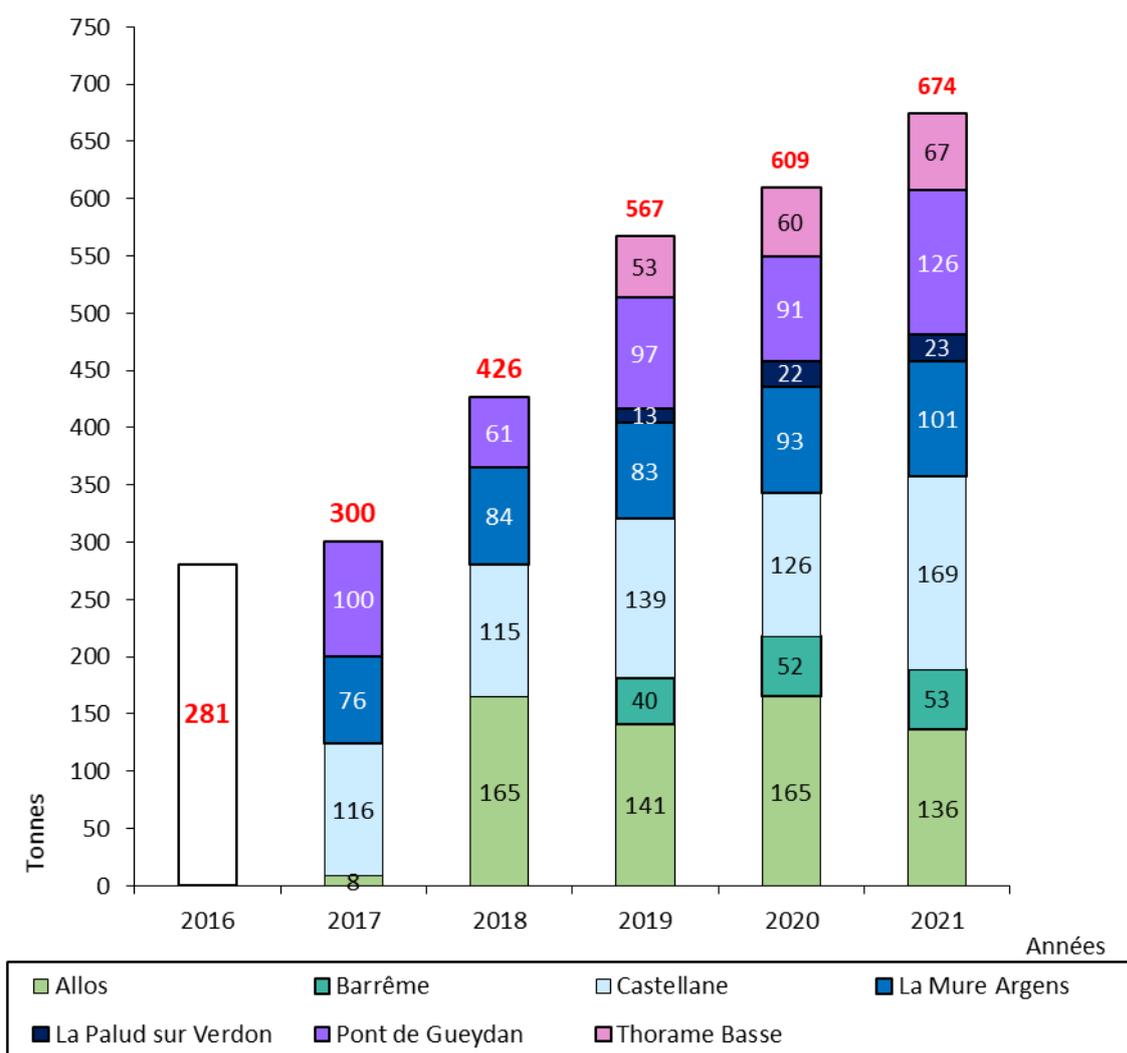
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 674 t

*Evolution 2020/2021 : + 10,67 %*

**Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021**



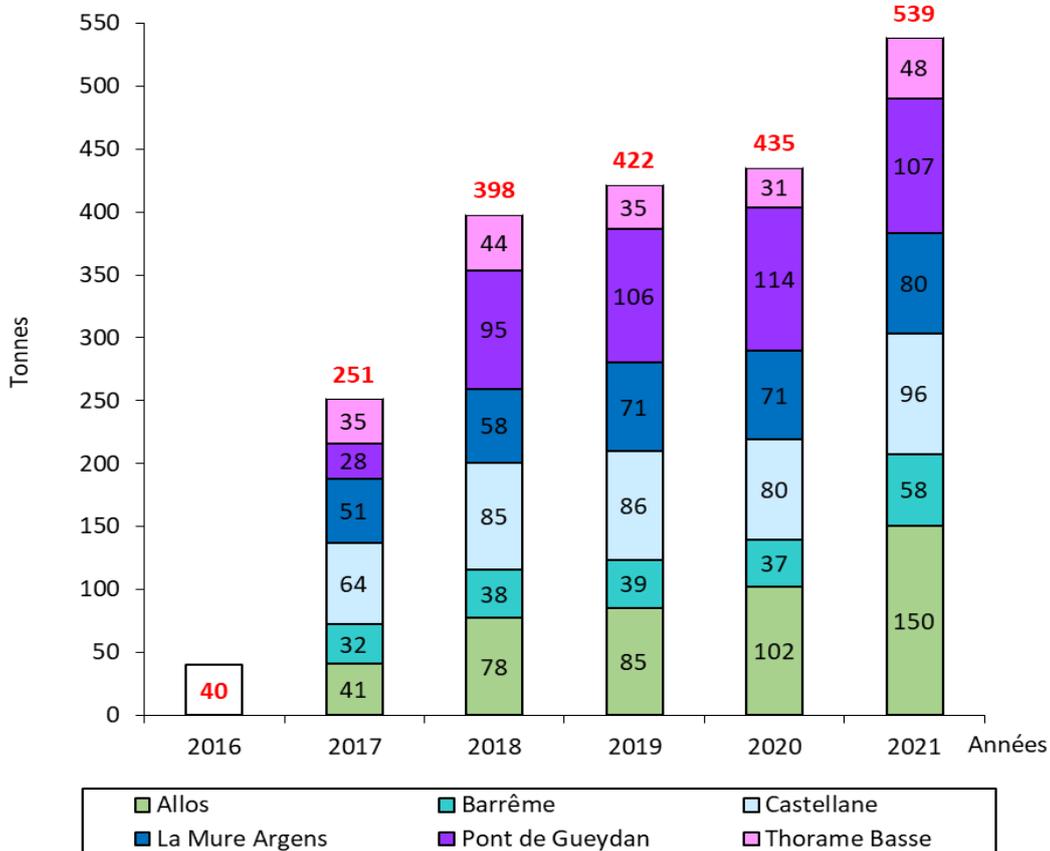
Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de bois collectés dans l'ensemble des déchetteries depuis 2016. Celle-ci peut – en partie – être attribuée à la mise en place de bennes dédiées sur les sites qui en étaient dépourvus. Néanmoins, aucun élément connu ne permet d'expliquer de si fortes hausses régulières année après année. Le flux de bois devient l'un de plus coûteux en déchetteries (Cf. Indicateurs financiers).

## 1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

- ✓ Sites concernés :
  - Allos
  - Barrême
  - Castellane
  - La Mure Argens
  - Pont de Gueydan
  - Thorame Basse
- ✓ Mode de traitement : Recyclage
- ✓ Tonnage 2021 : **539 t**  
*Evolution 2020/2021 : + 23.91 %*

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

**Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2021**

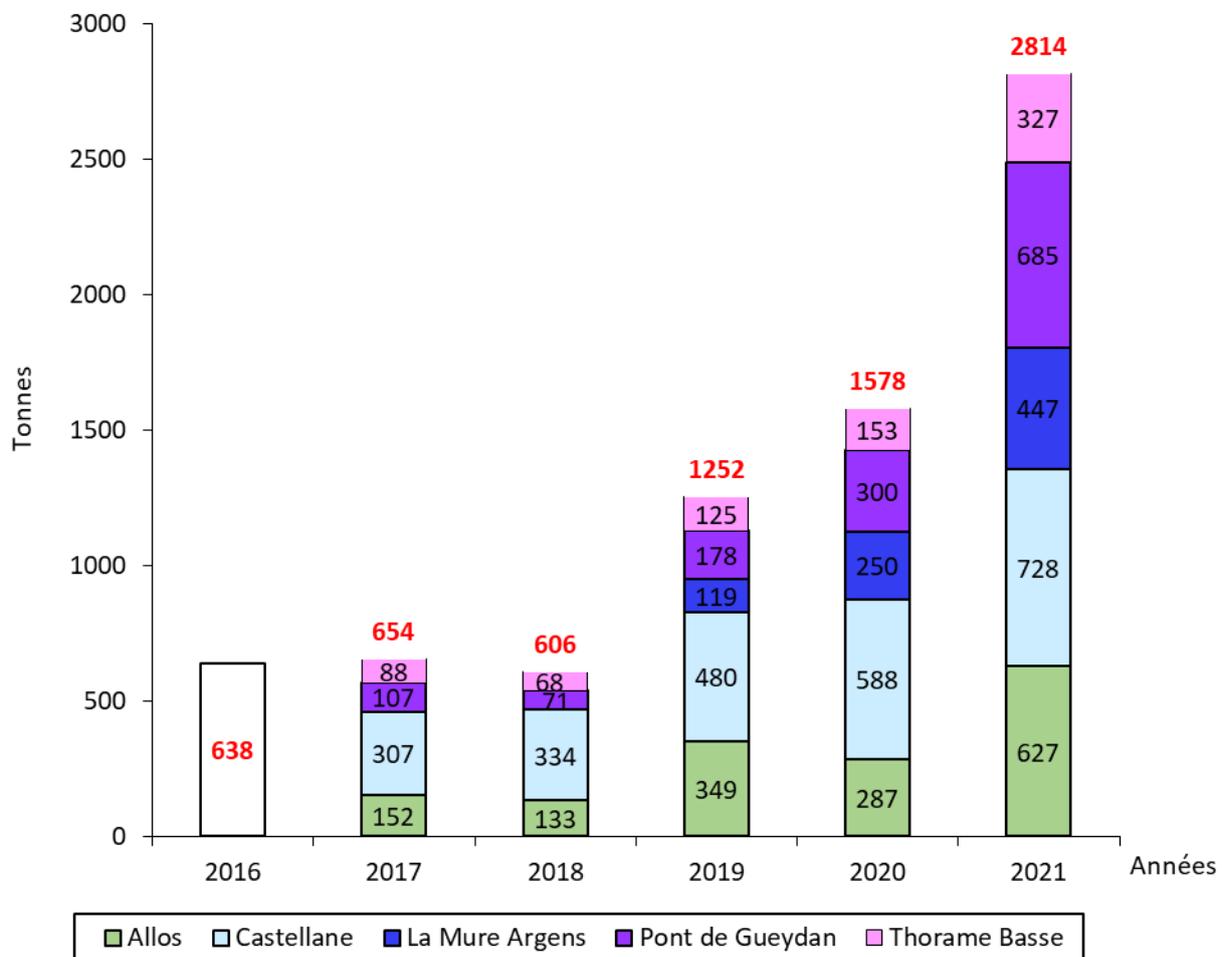


Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2018. Les déchets collectés dans ces bennes étaient auparavant dirigés vers les bennes à tout venant non valorisable ou à bois. La forte augmentation des tonnages sur l'année 2021 (+24%) laisse à croire qu'un décalage de la consommation s'est produit sur l'année suite aux confinements successifs de 2020.

## 1.6. Les Déchets Inertes

- ✓ Sites concernés :
    - Allos
    - Castellane
    - La Mure Argens
    - Pont de Gueydan
    - Thorame Basse
  - ✓ Mode de traitement : Enfouissement
  - ✓ Tonnage 2021 : 2814 t
- Evolution 2020/2021 : + 78,33 %*

**Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2021**



Ce graphique met en évidence une très forte augmentation des déchets inertes collectés dans l'ensemble des déchetteries de la CCAPV.

Le traitement de ce type de déchets est très couteux pour la CCAPV (Cf. Indicateurs financiers).

Aucun élément concret et chiffré ne permet d'expliquer une telle augmentation mais la reprise économique post-crise sanitaire peut-être une piste.

## 1.7. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

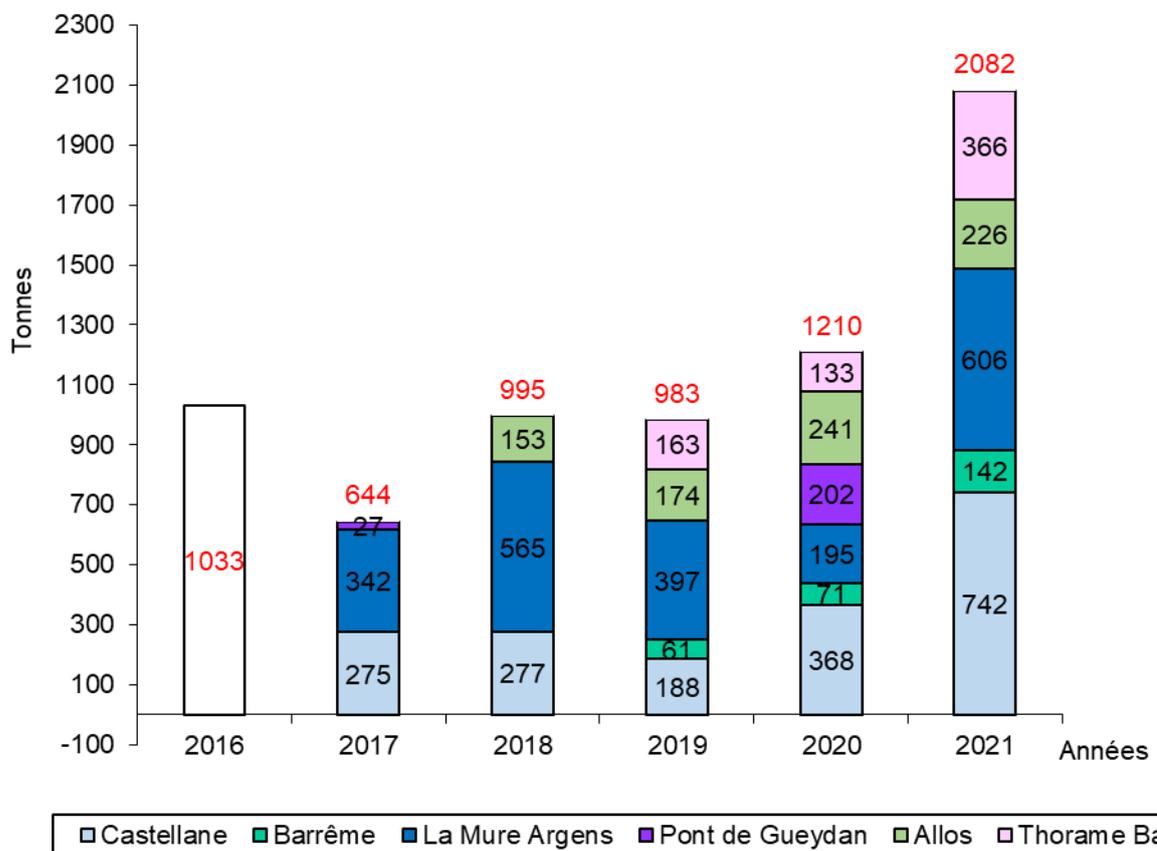
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

✓ Tonnage 2021 : 2082 t

*Evolution 2020/2021 : +72,07 %*

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021



Ce graphique met en évidence très forte une augmentation des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries en 2021.

Pour rappel la CCAPV est engagée depuis fin 2018 dans une opération expérimentale de valorisation agricole des déchets verts après leur broyage sur les plateformes de broyage de la CCAPV.

L'augmentation des tonnages des déchets verts s'explique essentiellement par un décalage de la campagne de broyage de 2020 à début 2021, avec pour effet un transfert des tonnages comptabilisés d'une année sur l'autre. Globalement, les tonnages de déchets verts sont malgré tout en nette augmentation sur les deux dernières années.

## 1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

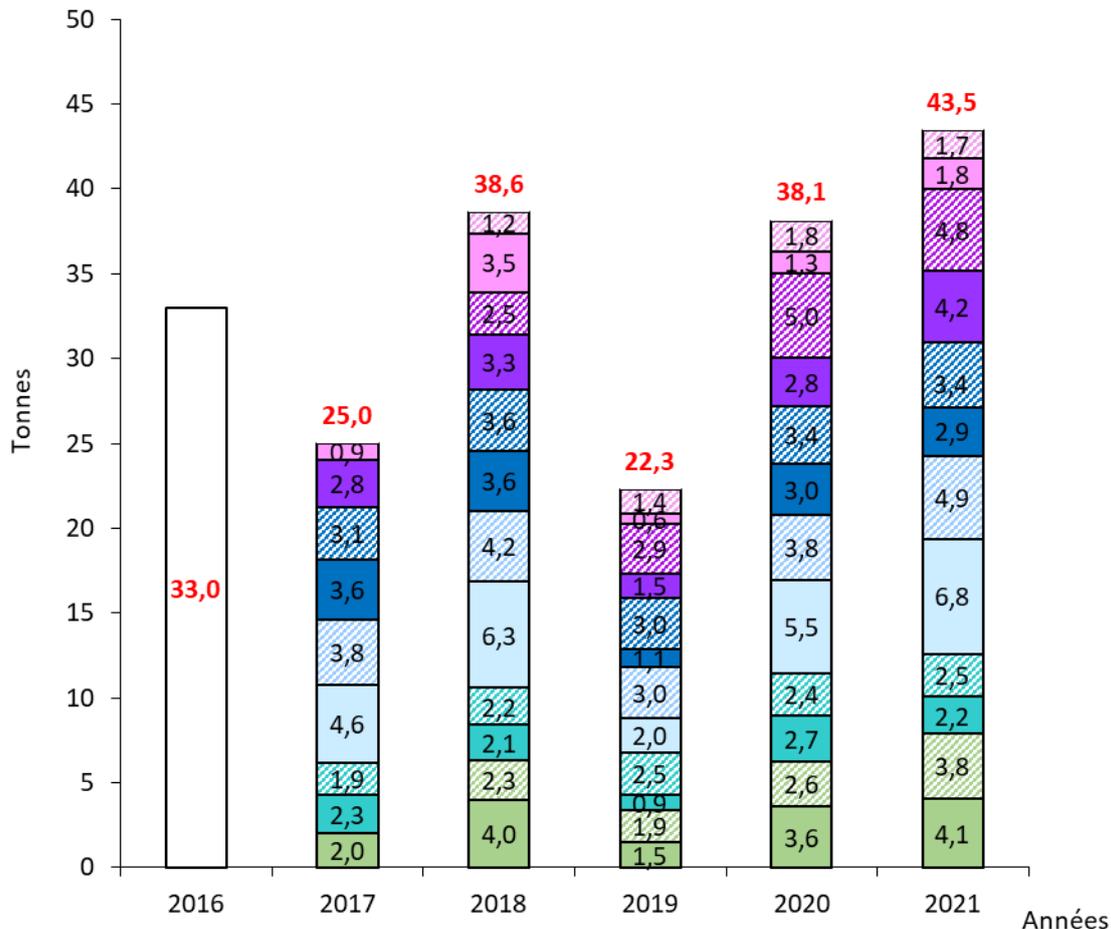
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2021 : 43,5 t

*Evolution 2020/2021 : +14,17 %*

**Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2021**



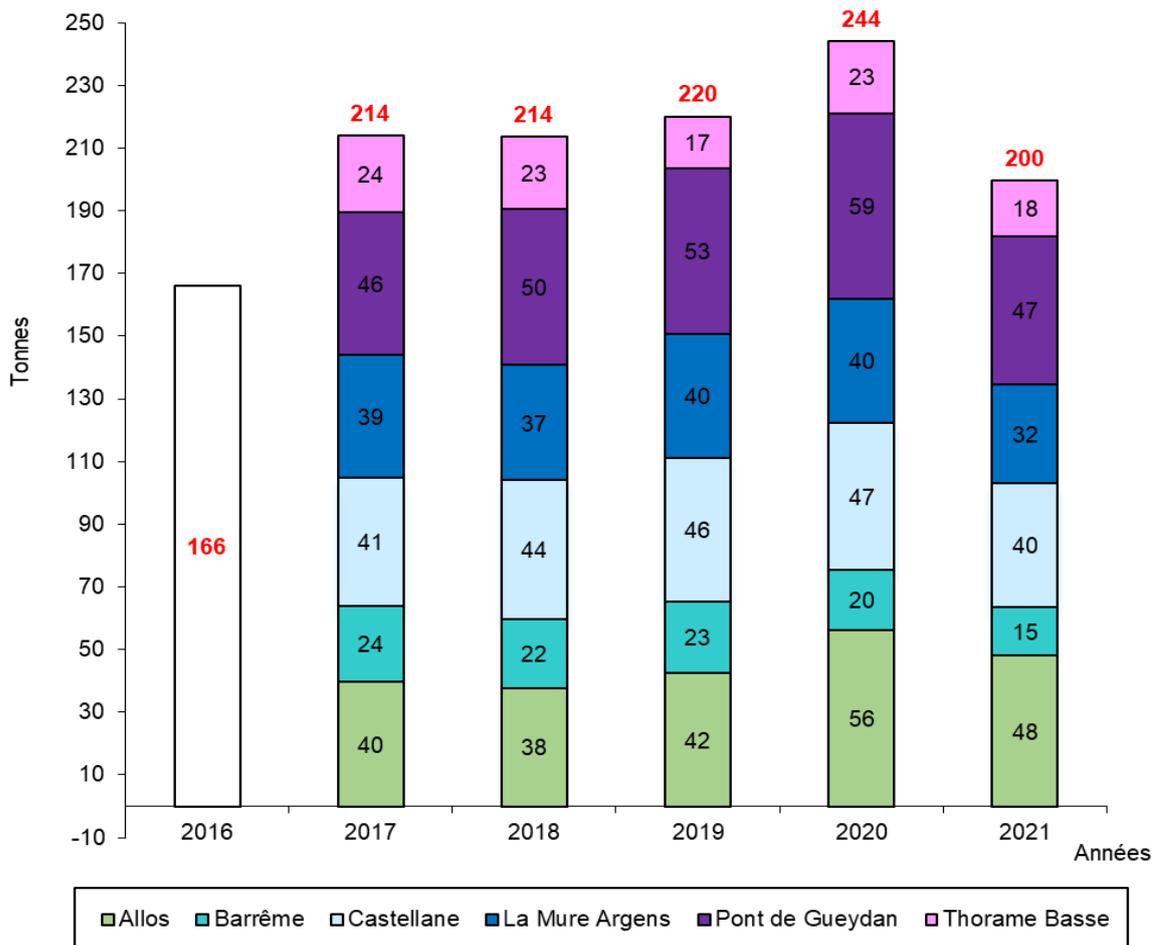
Allos	ECODDS Allos	Barrême	ECODDS Barrême
Castellane	ECODDS Castellane	La Mure Argens	ECODDS La Mure Argens
Pont de Gueydan	ECODDS Pont de Gueydan	Thorame Basse	ECODDS Thorame Basse

Après une année de forte baisse en 2019, ce graphique fait apparaître une nette augmentation des Déchets Diffus Spécifiques. La crise sanitaire de 2020 peut être envisagée comme l'une des causes de cette augmentation, les usagers ayant retrouvé goût au bricolage/jardinage/etc.

## 1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

- ✓ Sites concernés :
    - Allos
    - Barrême
    - Castellane
    - La Mure Argens
    - Pont de Gueydan
    - Thorame Basse
  - ✓ Mode de traitement : Recyclage
  - ✓ Tonnage 2021 : 200 t
- Evolution 2020/2021 : - 18,03 %*

**Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021**



Ce graphique met en évidence une baisse importante des tonnages de DEEE collectés entre 2020 et 2021 (-18%).

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 17,13 kg/hbt/an (pop municipale) et 8,52 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV alors que le ratio moyen national pour les territoires ruraux est de 12,20 kg/hbt/an.

## 1.10. Les pneus VL

✓ Sites concernés :

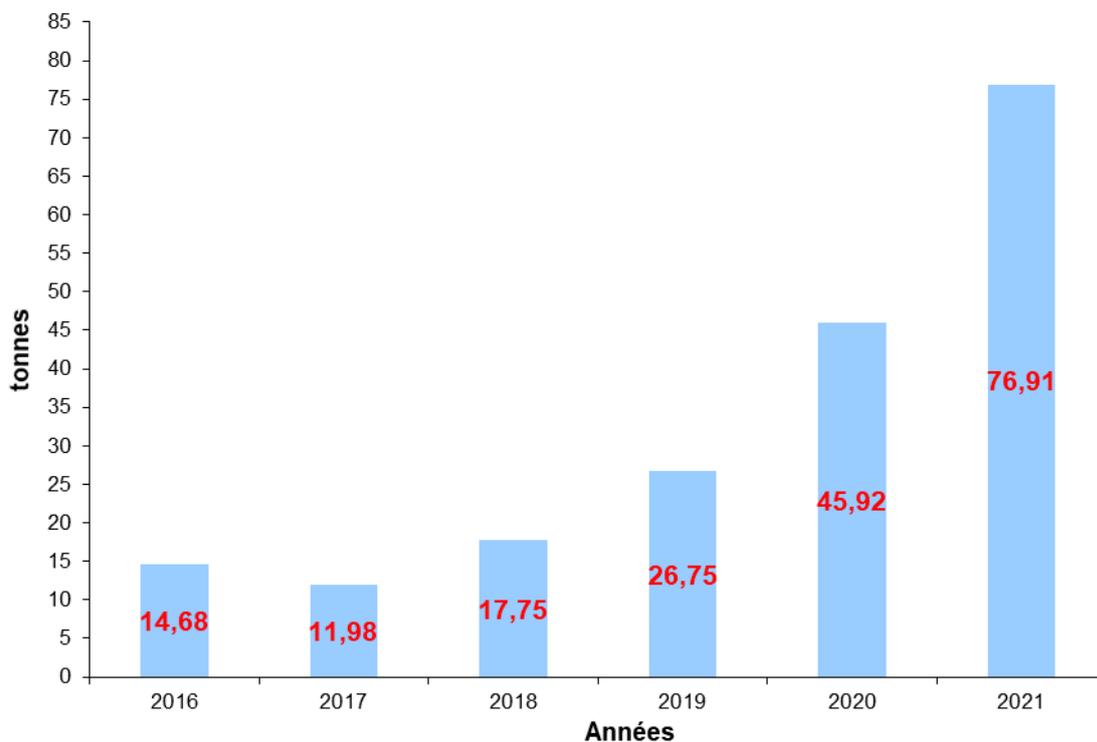
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 76.91 t

*Evolution 2020/2021 : + 67.49 %*

**Evolution des tonnages de pneus VL collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021**



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On peut néanmoins noter une augmentation nette et régulière depuis 3 années des tonnages de pneus VL pris en charge et traités via les déchetteries de la CCAPV.

Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que de plus en plus de professionnels apportent leurs pneus en déchetteries.

## 1.11. Les pneus PL et Agraires

✓ Sites concernés :

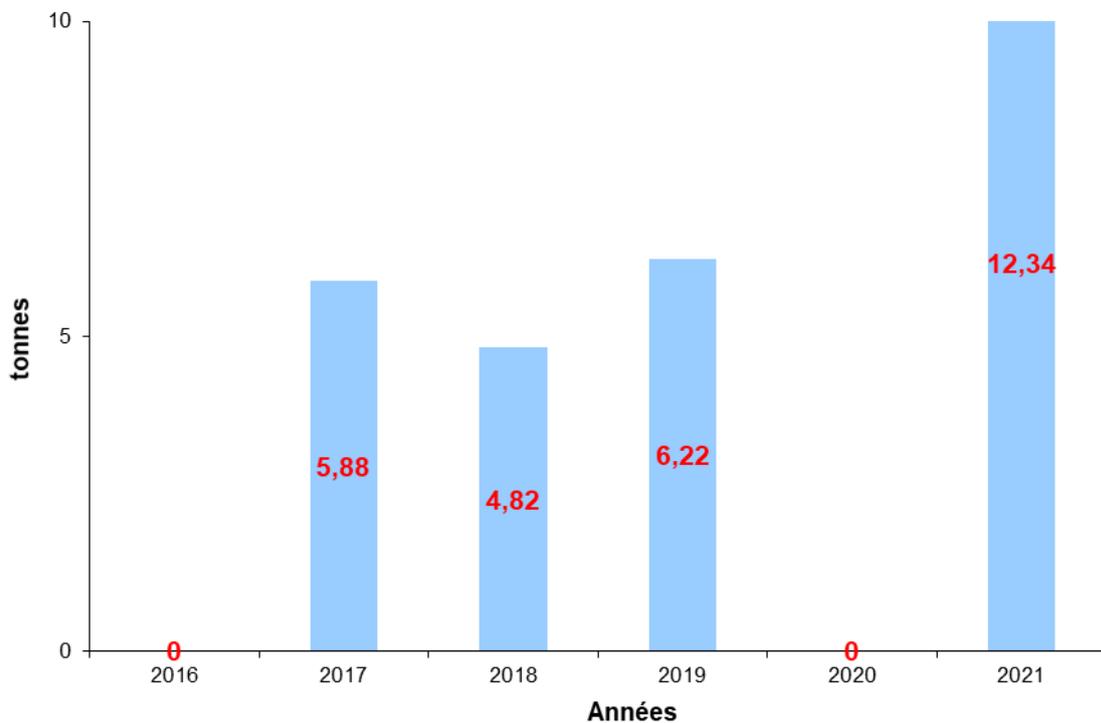
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 12,34 t

*Evolution 2019/2021 : +98,39%*

**Evolution des tonnages de pneus PL et Agraires collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021**



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2020 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

## 1.12. Les ampoules et néons

✓ Sites concernés :

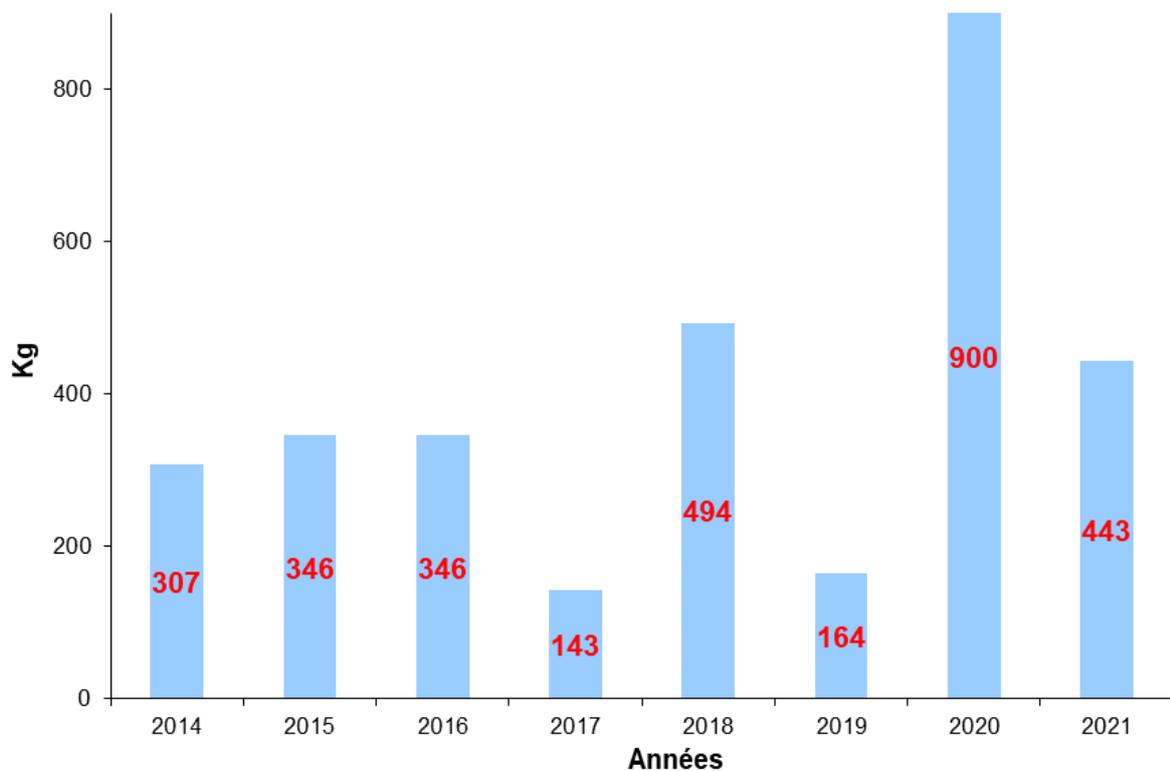
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 443 kg

*Evolution 2020/2021 : -50,78 %*

**Evolution des tonnages de tubes et ampoules collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2014 et 2021**



Ce graphique illustre une forte hausse des quantités d'ampoules collectées en 2021. Néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

### 1.13. Les piles et accumulateurs

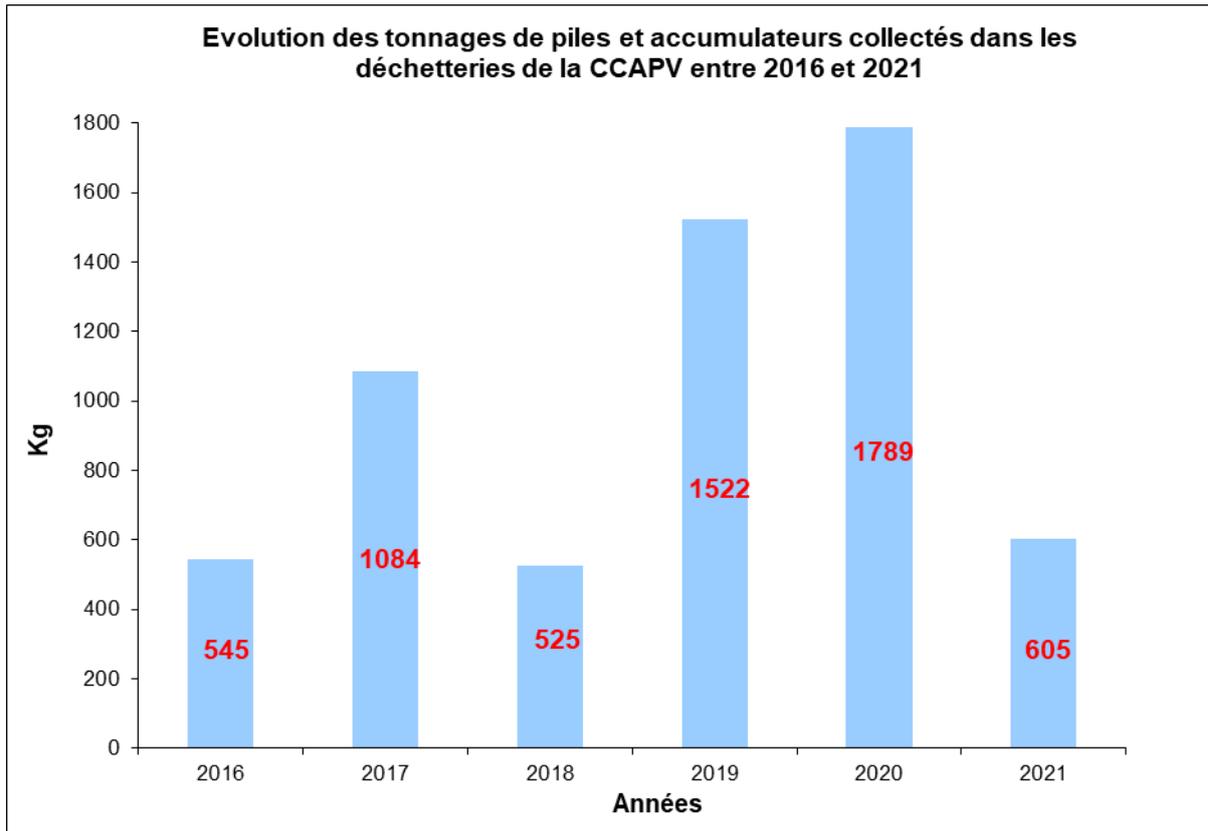
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 605 kg

*Evolution 2020/2021 : -66,18 %*



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

## 1.14. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

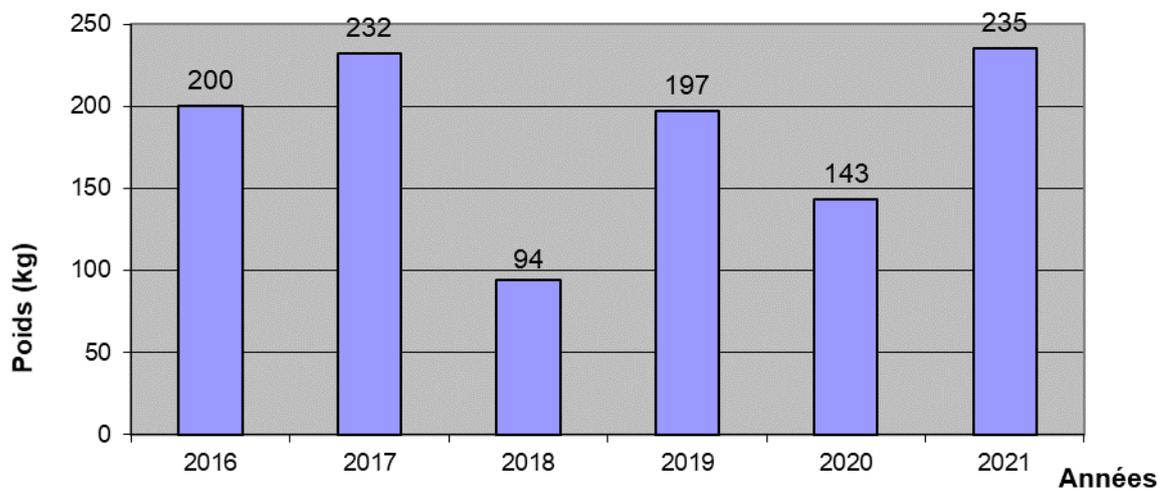
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2021 : 235 kg

*Evolution 2020/2021 : +64,34 %*

### Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2021



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

## 2. Autres statistiques

### Fréquentation des déchetteries

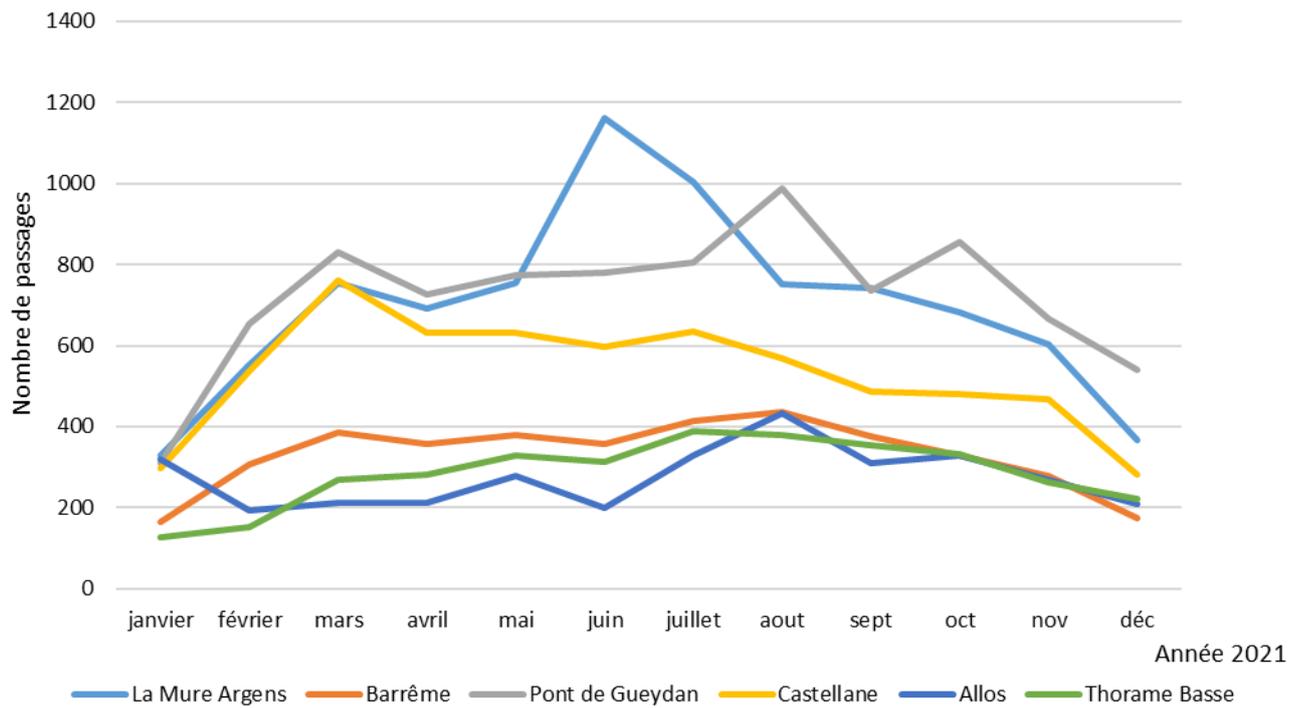
En raison de problèmes techniques et de « turn over » dans le personnel en charge du gardiennage des déchetteries, les chiffres de la fréquentation sont exploitables qu'à partir de l'année 2021

➤ **Nombre de passage total en déchetteries sur l'année 2021 : 34 096**

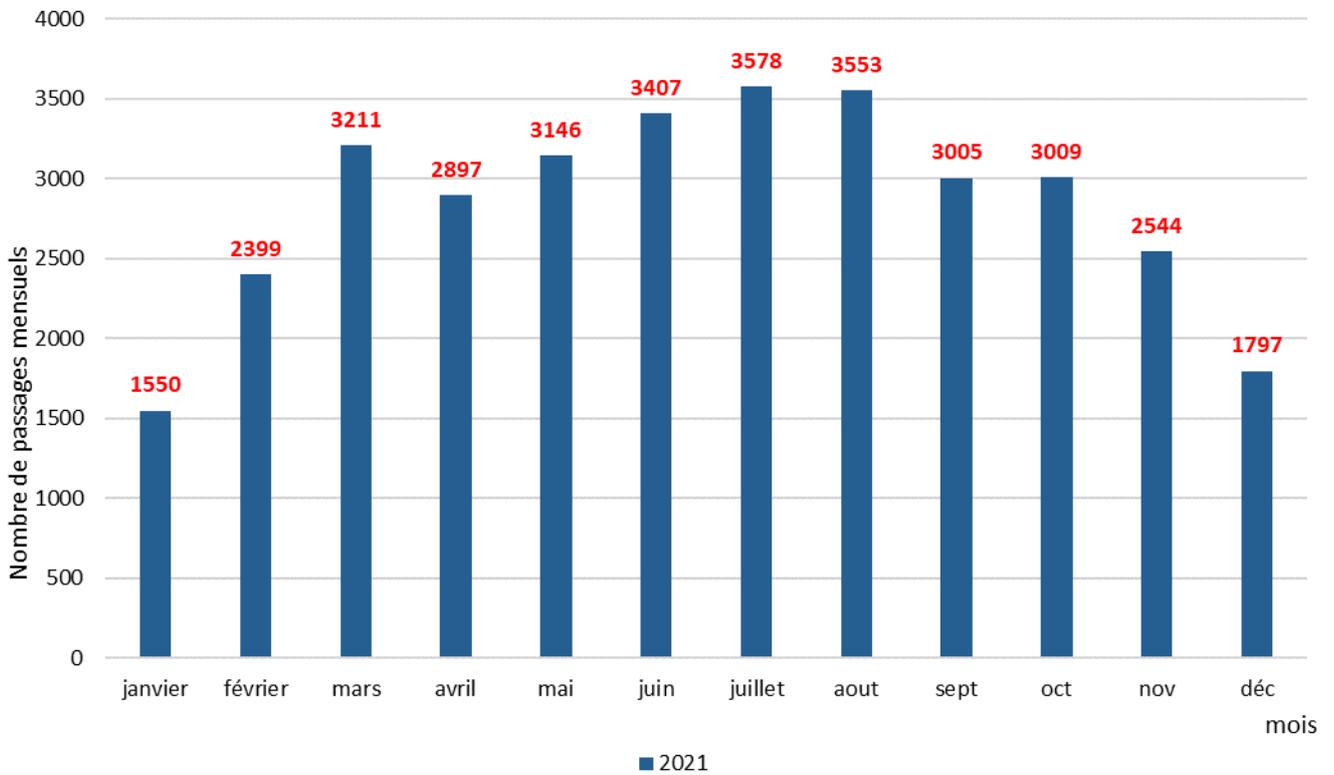
➤ **Nombre de passage sur l'année par déchetterie :**

Déchetteries	Nombre de passages année 2021
La Mure Argens	8392
Barrême	3960
Pont de Gueydan	8667
Castellane	6372
Allos	3296
Thorame Basse	3409

### Fréquentation mensuelle par déchetterie



### Fréquentation mensuelle de l'ensemble des déchetteries

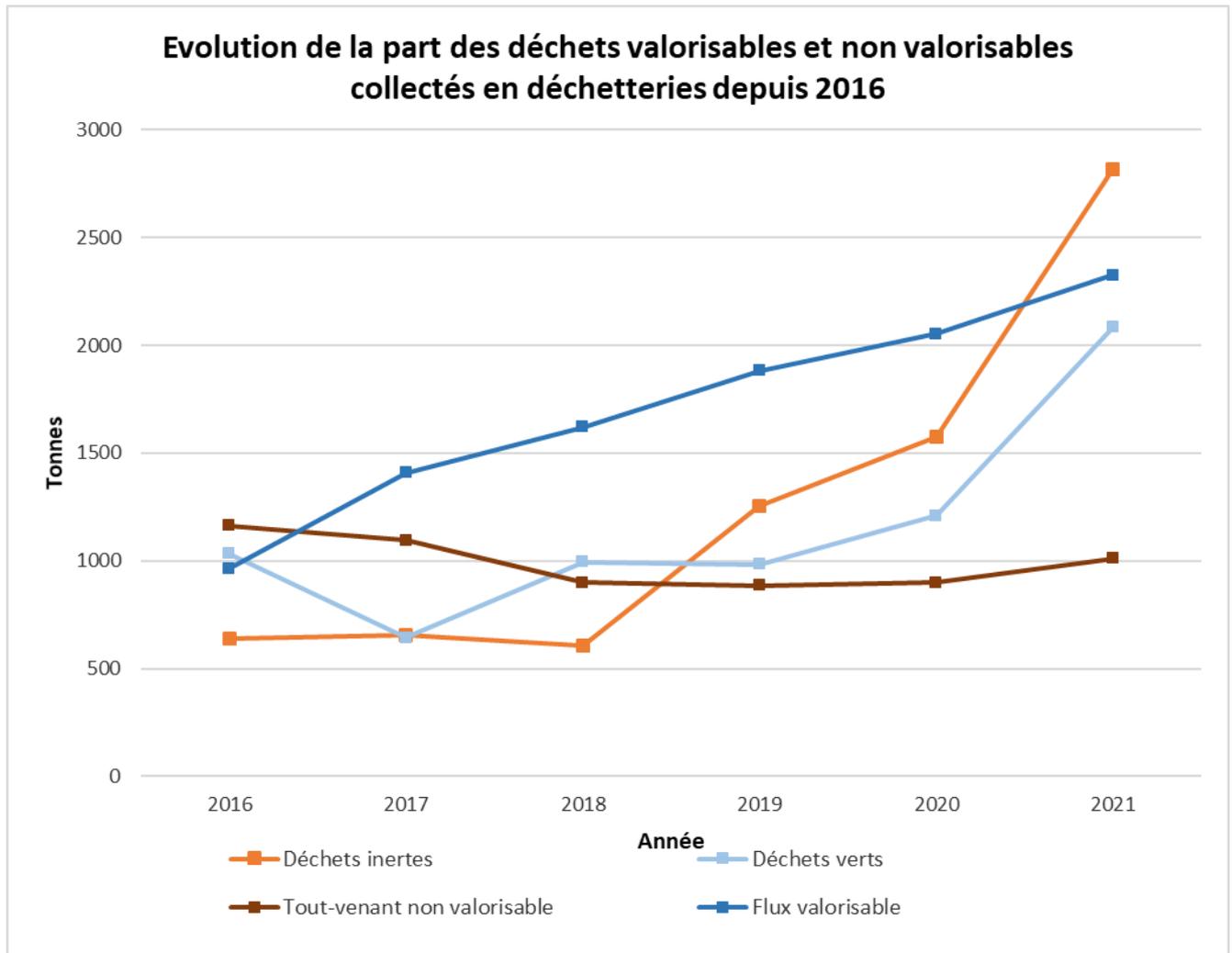


### 3. Synthèse de la collecte en déchetteries

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (ferrailles, cartons, bois, pneus, DEEE, piles, ampoules, cartouches, DEA) et non valorisables (tout-venant non valorisable) collectés en déchetteries. Les tonnages de déchets verts et déchets inertes apparaissent sous forme de courbes séparées.

Pour faciliter la lecture de ce graphique,

- Les flux valorisables sont représentés par des couleurs froides (bleu)
- Les flux non valorisables sont représentés par des couleurs chaudes (rouge)



Globalement, ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de déchets (valorisables ou non) collectés en déchetteries. En d'autres termes, le territoire de la CCAPV produit de plus en plus de déchets.

On note néanmoins que cette augmentation concerne particulièrement les flux de déchets valorisables, de déchets verts et de déchets inertes.

Le tout venant non valorisable, flux soumis à la TGAP, reste stable depuis 2018.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## **Chapitre IV**

# **Indicateurs Techniques de la collecte des encombrants en porte à porte**

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

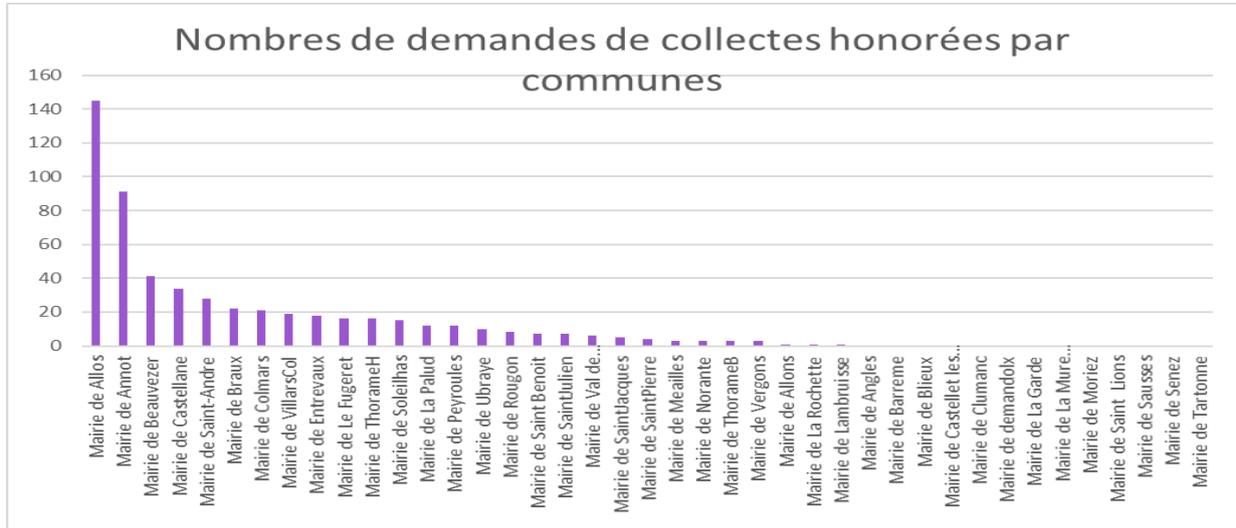
Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## 1. Collecte des encombrants en porte à porte

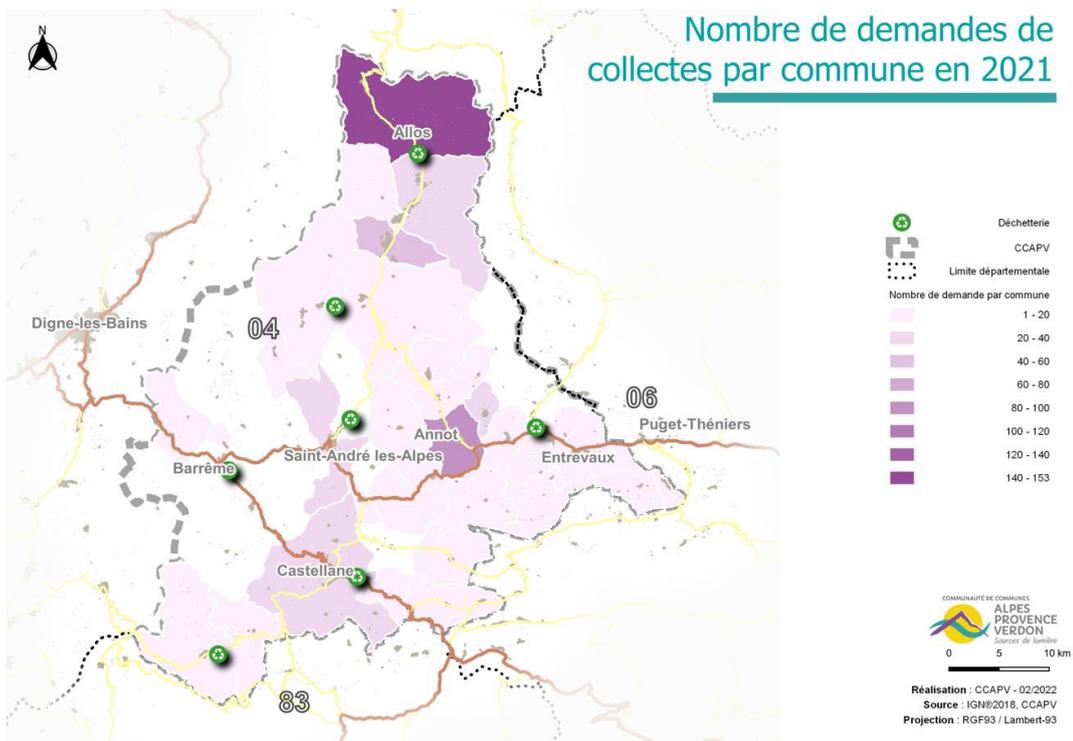
En 2021, 581 demandes d'enlèvement d'encombrants en porte à porte ont été enregistrées. Parmi celles-ci, 36 demandes ont été refusées suite au non-respect du règlement de collecte des encombrants, et 12% des 545 demandes collectées revêtaient un caractère exceptionnel.

Le service a effectué environ 80 tournées sur l'année 2021.



## 2. Bilan d'étape du service Encombrants

- Le service fonctionne essentiellement là où il existait auparavant
- Une quantité non négligeable de demandes « non conformes » (6%)
- Toutes les communes ne font pas appel au service



Envoyé en préfecture le 27/09/2022

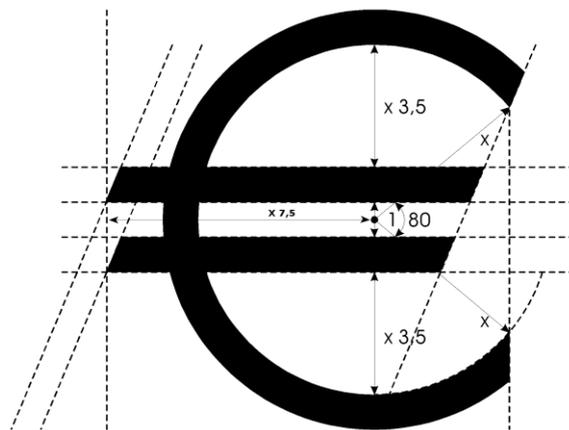
Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## Chapitre V

### Indicateurs Financiers



Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## 1. Le budget annexe

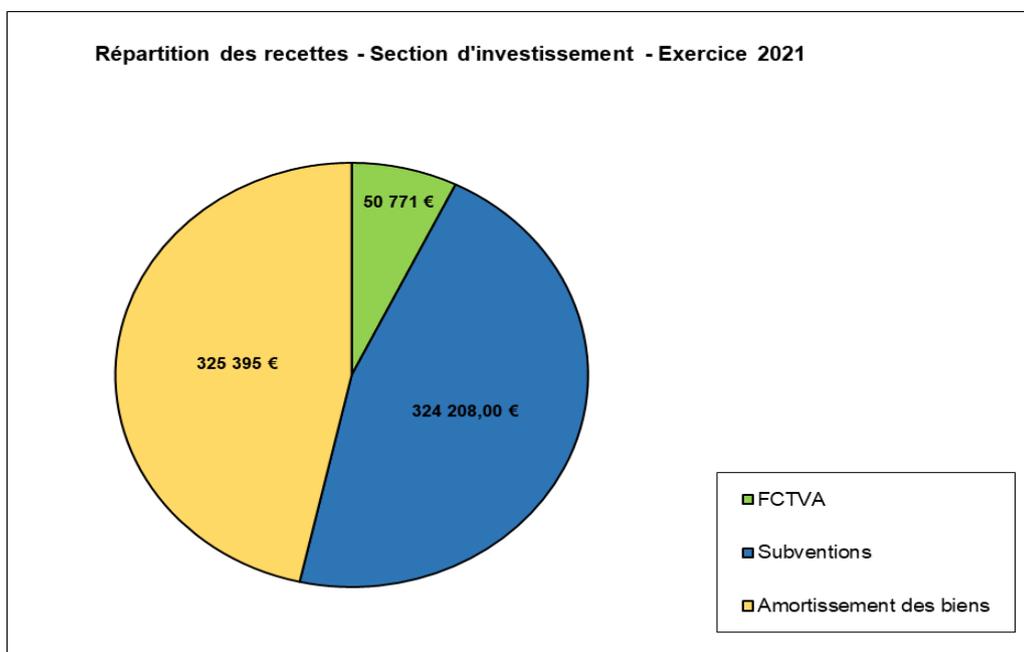
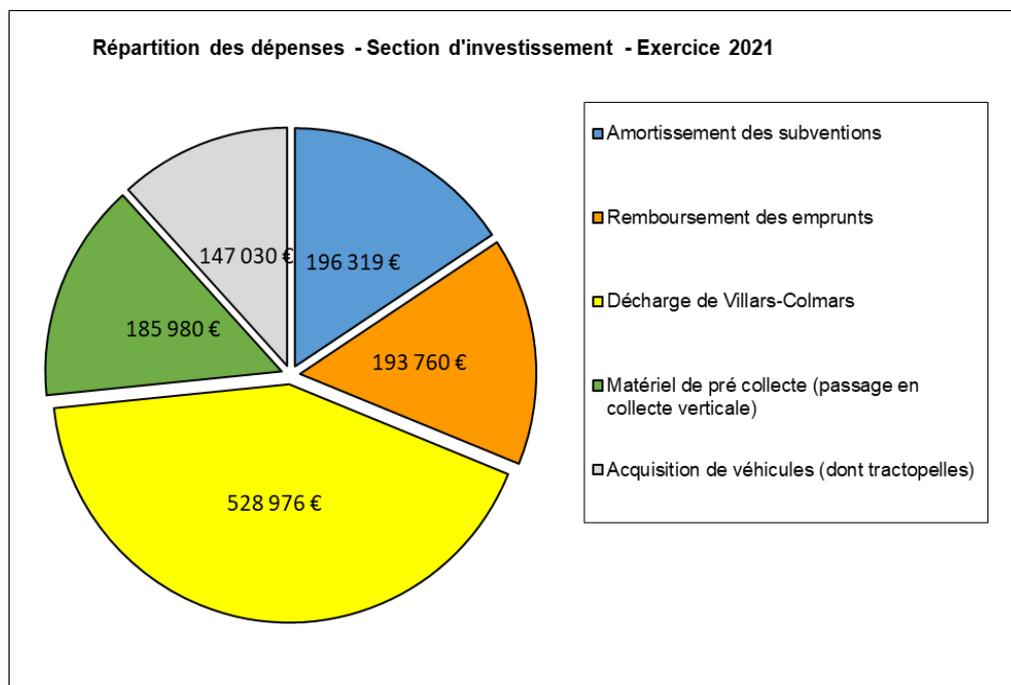
Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

L'analyse financière du compte administratif 2021 permet de faire ressortir les éléments suivants :

### a) Section d'investissement

**Dépenses totales: 1 252 065 €**

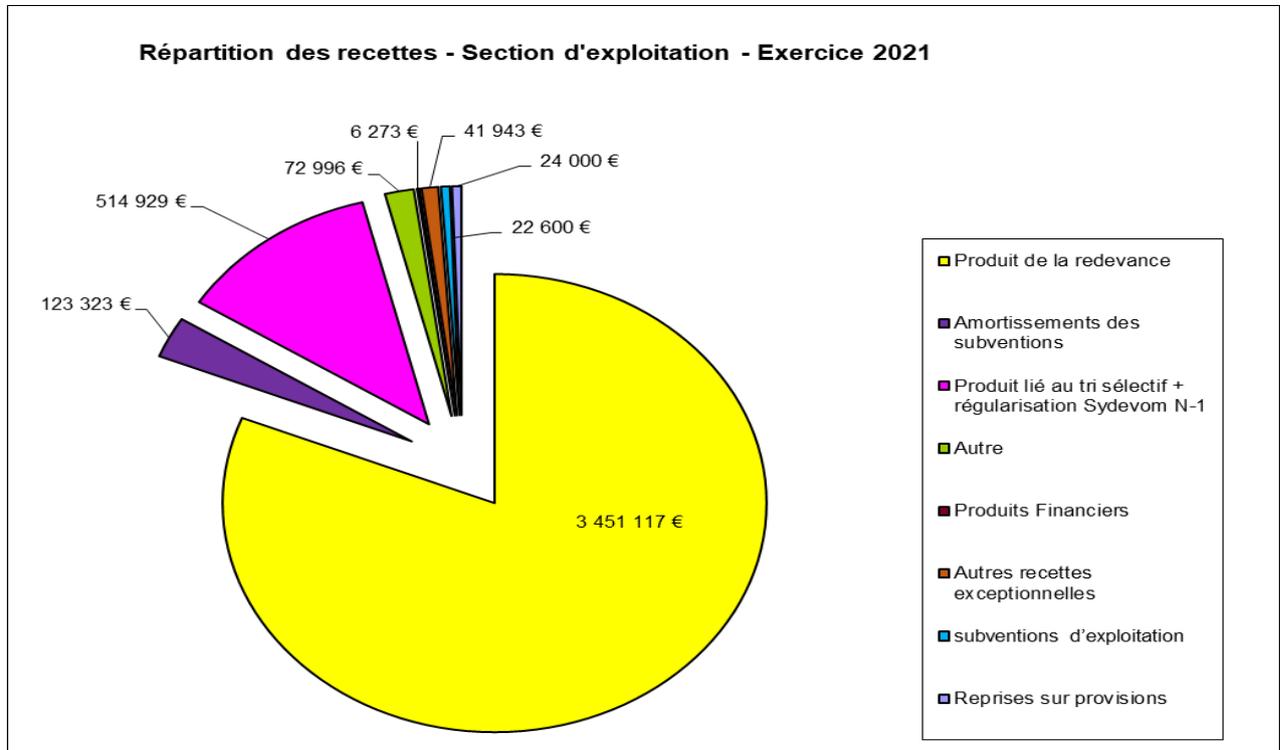
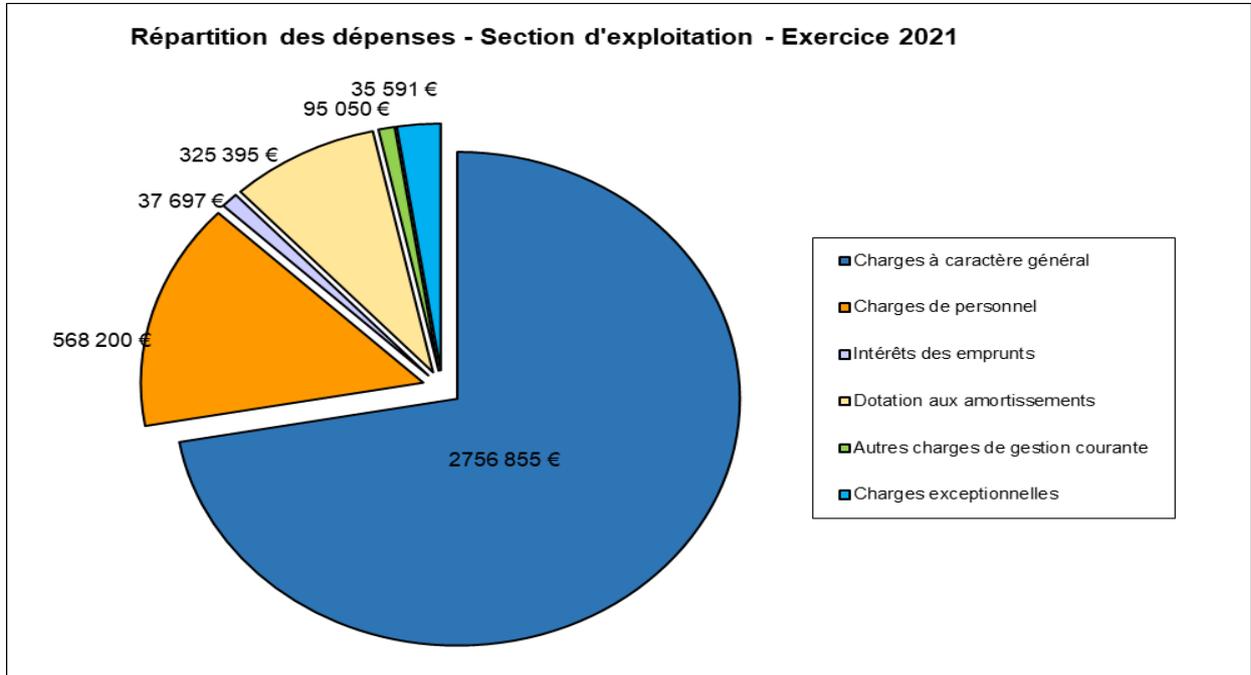
**Recettes totales : 700 374 €**



b) Section d'exploitation

**Dépenses réelles : 3 818 787 €**

**Recettes réelles : 4 257 181 €**



**Synthèse de la situation budgétaire et état de la dette :**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 310 823	3 220 377	3 458 038	4 483 936	4 257 181
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 211 610	3 021 240	3 746 776	4 483 936	3 818 787
Résultat de l'année	99 213	199 137	-288 738	0	438 394
Report N-1	337 481	392 248	591 385	302 647	302 647
Résultat y compris Report	436 694	591 385	302 647	302 647	741 041
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	308 830	379 205	-113 868	463 183	449 610
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	87 347	109 677	178 917	204 707	193 760
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	221 484	269 528	-292 785	258 476	255 850

% Remboursement CAF par la dette	28%	29%	-157%	44%	43%
----------------------------------	-----	-----	-------	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	1 340 065	2 690 922	2 512 004	2 690 922	2 369 000
Désendettement année CAF	4 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	X	5 ans et 10 mois	5 ans et 4 mois

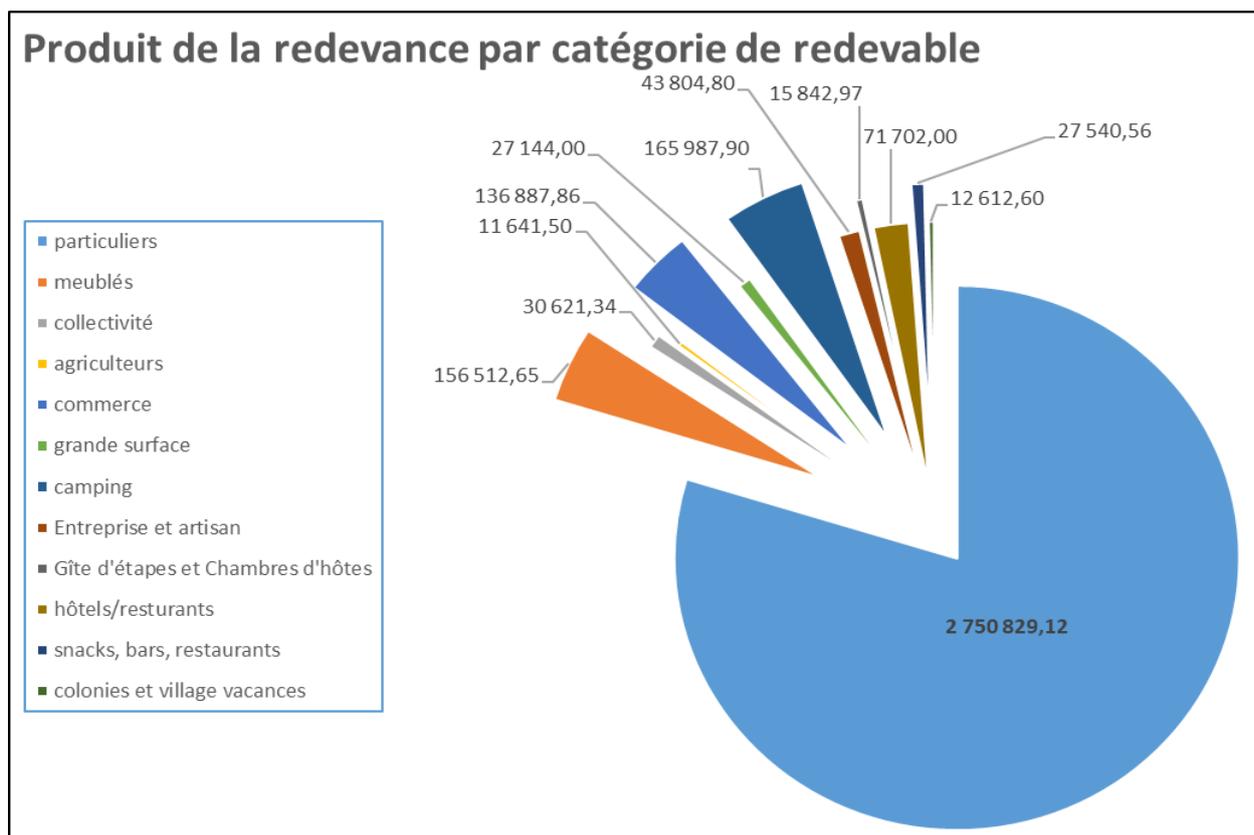
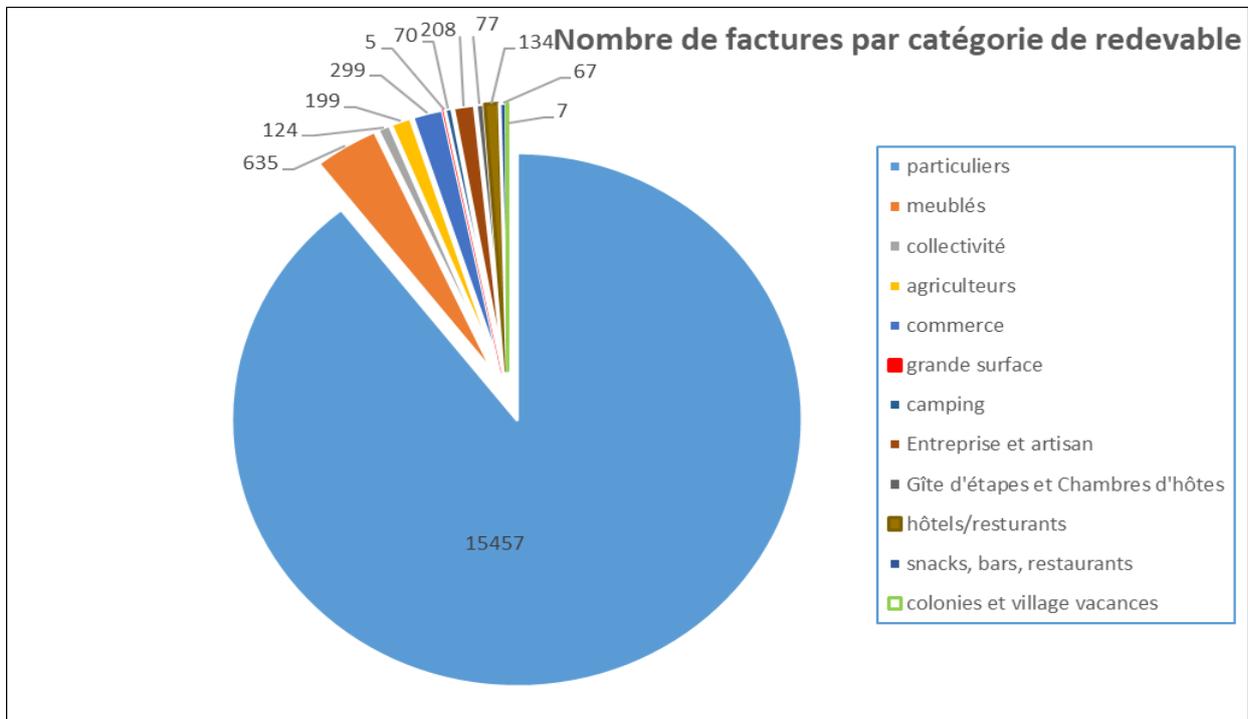
Sur l'exercice 2021, la section de fonctionnement génère un excédent de 438 394 €, et la section d'investissement un déficit de 647 940€, à minorer d'un excédent de 244 110 € de Restes à Réaliser.

On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, sont légèrement améliorés en 2021 avec une CAF brute de 449 610 € permettant de couvrir à nouveau le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents.

## 2. Redevances et rôle

Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2021 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant.



### 3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

- Avant passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert de la collecte au Sydevom

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

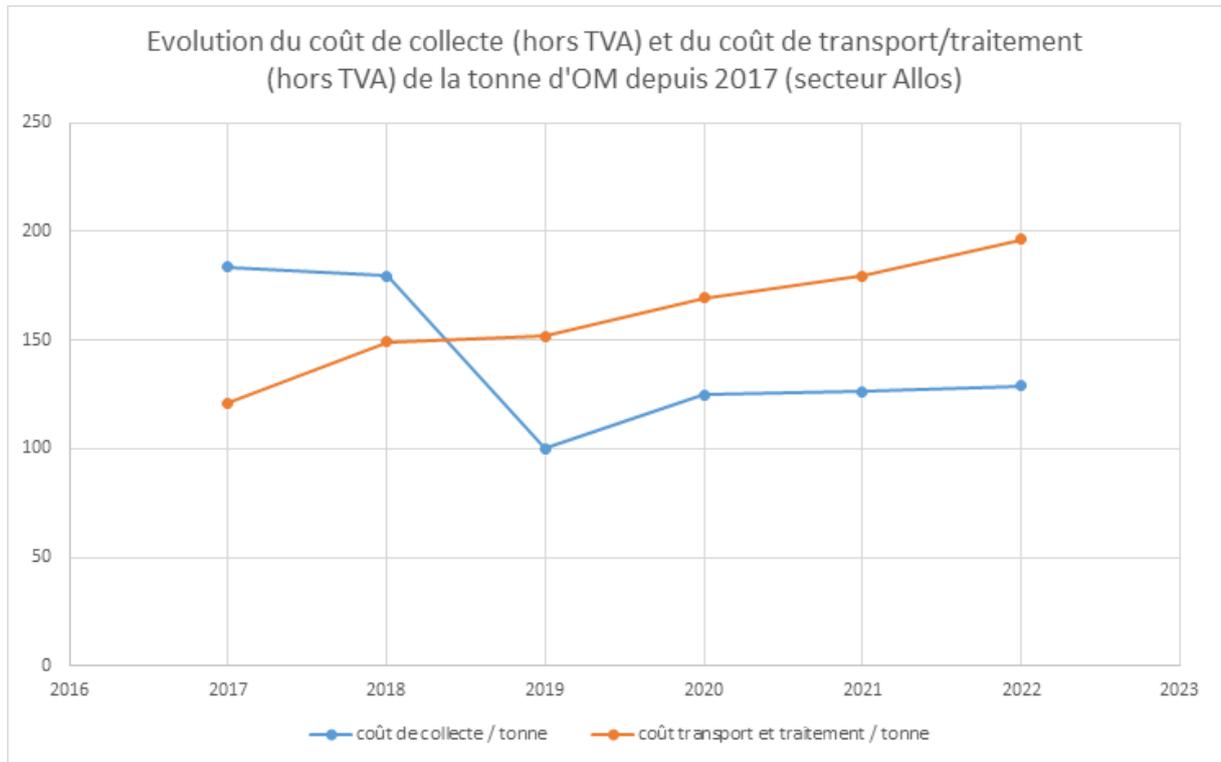
- Lors du passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert intégral de la collecte au Sydevom (01/01/20)

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
<b>Territoires CCAPV</b>	155,50 à 175,49 € HT / t (Sydevom)	498 à 516 € HT / t (Sydevom)	90,2 € HT / t (Sydevom)

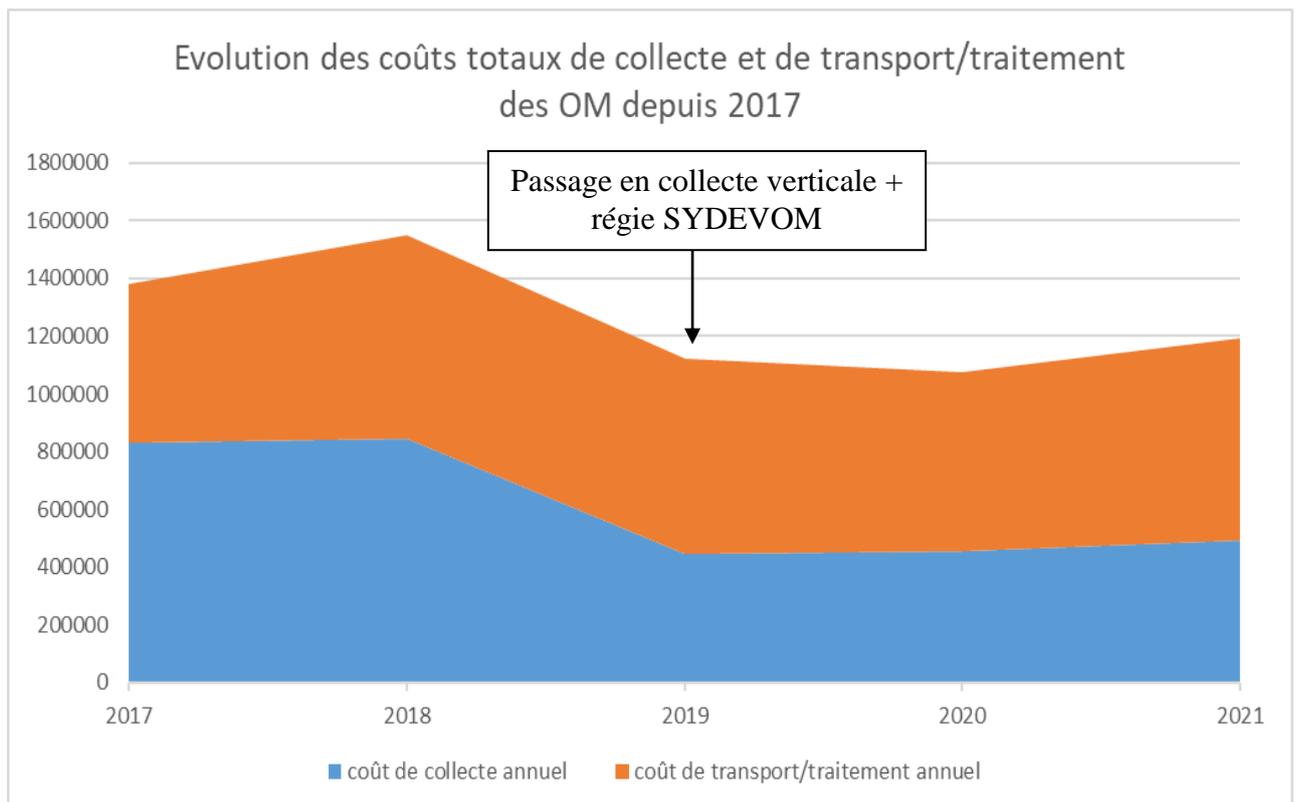
- Au 1er janvier 2021

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
<b>Territoires CCAPV</b>	156,75 à 176,74 € HT / t (Sydevom)	502.98 à 521.16 € HT / t (Sydevom)	88,62 € HT / t (Sydevom)

- Illustration graphique de l'évolution des coûts de collecte et de transport/traitement – secteur Haut Verdon depuis 2017**



- Illustration graphique de l'évolution des coûts annuels de collecte, transport et traitement des OM sur l'ensemble du territoire depuis 2017**



## 4. Coût du traitement par type de déchets

### Attention :

Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.  
 Pour les OM, les EMR et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

	Cartons	Fer	Tout venant non valorisable	Bois	Déchets Verts	DDS	Déchets inertes	Huiles végétales usagées	Huiles ménagères usagées
<b>Dépenses</b>	53 016,98 €	12 605,55 €	177 187,10 €	81 109,41 €	42 513,01 €	29 688,21 €	81 685,81 €	- €	1 173,60 €
<b>Recettes</b>	51 503,00 €	70 056,48 €	- €	- €	- €	5 881,29 €	- €	- €	- €
<b>Coût total H.T.</b>	<b>1 513,98 €</b>	<b>- 57 450,93 €</b>	<b>177 187,10 €</b>	<b>81 109,41 €</b>	<b>42 513,01 €</b>	<b>23 806,92 €</b>	<b>81 685,81 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 173,60 €</b>
<b>Type de recette</b>	Rachat de matière + soutien CITEO	Rachat de matière	/	/	/	Soutien Eco DDS	/	/	/

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Pneus PL/Agraires	Textiles	Bouteilles de gaz	Déchets d'éléments d'ameublement
<b>Dépenses</b>	- €	- €	- €	- €	2 112,00 €	3 455,20 €	1 000,00 €	- €	- €
<b>Recettes</b>	19 252,34 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	26 741,76 €
<b>Coût total H.T.</b>	<b>- 19 252,34 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 112,00 €</b>	<b>3 455,20 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 26 741,76 €</b>
<b>Type de recette</b>	Soutien OCAD3E	/	/	/	/	/	Soutien Montagn'habits	/	Soutien Eco Mobilier

	Verre	Biflux	OM
<b>Dépenses</b>	72 998,07 €	517 568,24 €	1 127 002,55 €
<b>Recettes (rachat matière) Prévisionnel</b>	14,36€/t soit 11 832,64 €	25 916,45 €	
<b>Recettes (soutien CITEO)</b>	7,8 €/t soit environ 6 466,20 €*	115 317,54 €	
<b>Coût total H.T.</b>	<b>54 699,23 €</b>	<b>376 334,25 €</b>	<b>1 127 002,55 €</b>
<b>Type de recette</b>	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	/

\* Soutien CITEO et rachats matières estimatifs pour information car montant des soutiens des tonnages 2021 non connu à ce jour

## **5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication**

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2021 au titre de la communication :

<b>Organisme</b>	<b>Montant du soutien financier perçu au titre de la communication</b>
Eco TLC	1147,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1147,20 €</b>

En 2021, la communication sur le recyclage des textiles via la diffusion d'un flyer a permis à la CCAPV de percevoir 1 147,30 € de la part d'Eco TLC.

## Chapitre VI

### Communication, sensibilisation et actions diverses

Depuis avril 2019  
**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**Mémotri**  
WASTE SORTING

**SYDEVOM**  
www.sydevom04.fr

**CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER**  
YELLOW CONTAINER : PACKAGING

**NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !**

EN VRAIC  
RECYCLAGE

Cartons et briques  
Cardboard packaging

Tous les emballages en plastique  
All plastic packaging

Emballages métalliques  
Metal packaging

Prospectus, enveloppes...  
Ads, envelopes...

Journaux et magazines  
Newspaper and magazines

**CONTENEUR VERT : LE VERRE**  
GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS

EN VRAIC  
RECYCLAGE

Pots, bocaux et bouteilles  
Glass jars and bottles

**CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES**  
GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE

EN SAC  
MULTI-VAIC

Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...  
Broken goods, nappies, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

Pour plus d'informations, contactez le 04 92 36 08 52  
ou [sydevom-com@wanadoo.fr](mailto:sydevom-com@wanadoo.fr)  
ou rendez-vous sur [www.sydevom04.fr](http://www.sydevom04.fr)

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

# 1. Actions de Communication menées en 2021

En 2021, les actions de communication ont essentiellement porté sur : l'extension des consignes de tri, les erreurs de tri et la séparation des biodéchets :

Cibles	Supports	Dates	Actions
Usagers	Post réseaux sociaux :	Hebdomadaire	Chronique « Le samedi, on trie »
		Informations ponctuelles : liée aux animations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation ramassage de déchets Annot et collège Castellane</li> <li>• Intervention Sydevom école St Pierre</li> <li>• Animations ambassadrices du tri marchés de Noël</li> <li>• Animations scolaires</li> <li>• Démonstration du camion de collecte à Barrême</li> </ul>
		Informations ponctuelles : collectes exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Post Facebook Collecte exceptionnelle de jouets avec rappel</li> <li>• Remise par M.LAUGIER des jouets collectés au directeur de la Croix Rouge</li> </ul>
		Informations ponctuelles : autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prélèvement automatique de la REOM</li> <li>• Service intercommunal de collecte des encombrants</li> <li>• Ouverture des déchetteries pendant le confinement</li> <li>• La gestion séparée des biodéchets AAP lancé par la CCAPV</li> <li>• Rappel des horaires d'ouverture des déchetteries</li> <li>• Animation ramassage de déchets Annot et collège Castellane</li> <li>• Pose de conteneurs semi-enterrés à Peyroules et St André</li> <li>• Aménagement du PAV de Robion</li> </ul>
Usagers	Articles de presse/radio	21 mars 2021 8 juin 2021  20 juin 2021  14 septembre 2021 Septembre 2021	Article BIM : Saint André les Alpes Article La Provence : Implantation CSE Saint André et Peyroules et prochainement Castellane Article La Provence : projets financés par l'ADEME (CCAPV citée pour son projet/biodéchets) Radio verdon : Interview globale/déchets Castellane info : info déchetterie
Usagers	Présence physique (stands, marchés, etc.)	31 mai 2021  27 octobre 2021 12 novembre 2021 22 au 26 novembre 2021 12 décembre 201 18 décembre 2021 19 décembre 2021  21 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un panneau à la Rochette (dépôts sauvages)</li> <li>• Stand Foire de Castellane : tri et compostage</li> <li>• Affiches : déchetterie pour collecte de jouets</li> <li>• Permanence en déchetteries</li> <li>• Stand March » de Noël Barrême</li> <li>• Stand marché de Noël Saint André les Alpes</li> <li>• Stand marché de Noël Beauvezer</li> <li>• Stand marché de Noël Allos</li> </ul>
Scolaires (élèves et corps enseignants)	Animations en classes	28 janvier 2021 18 décembre 2021	Intervention Sydevom école St Pierre Animations scolaires CCAPV
Communes	Présentiel	Le 12 janvier 2021	Réunion d'information des secrétaires de mairies
	Mail	23 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel modalités service encombrants</li> </ul>

## **2. Collecte évènementielles**

Afin d'améliorer les gestes de tri et de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, la CCAPV a expérimenté l'organisation de « collectes évènementielles thématiques » dans ses déchetteries.

Une collecte exceptionnelle de jouets a ainsi été organisée du 22 au 27 novembre 2021. Ce sont plus de 400 KG de jouets qui ont été collectés et remis à l'association la Croix Rouge du 04 pour redistribution aux familles du département

Une campagne de communication à travers la page Facebook de la CCAPV et des affiches placardées en déchetteries et diffusées aux maries.

## **3. La création des supports**

En 2021 :

- Plus de 50 photographies ont été diffusées à travers les réseaux sociaux pour partager au mieux les actions menées.
- Plus de 100 visuels et infographies ont été créés
- Un programme d'animation et de sensibilisation à destination des établissements scolaires a été imaginé et confectionné.

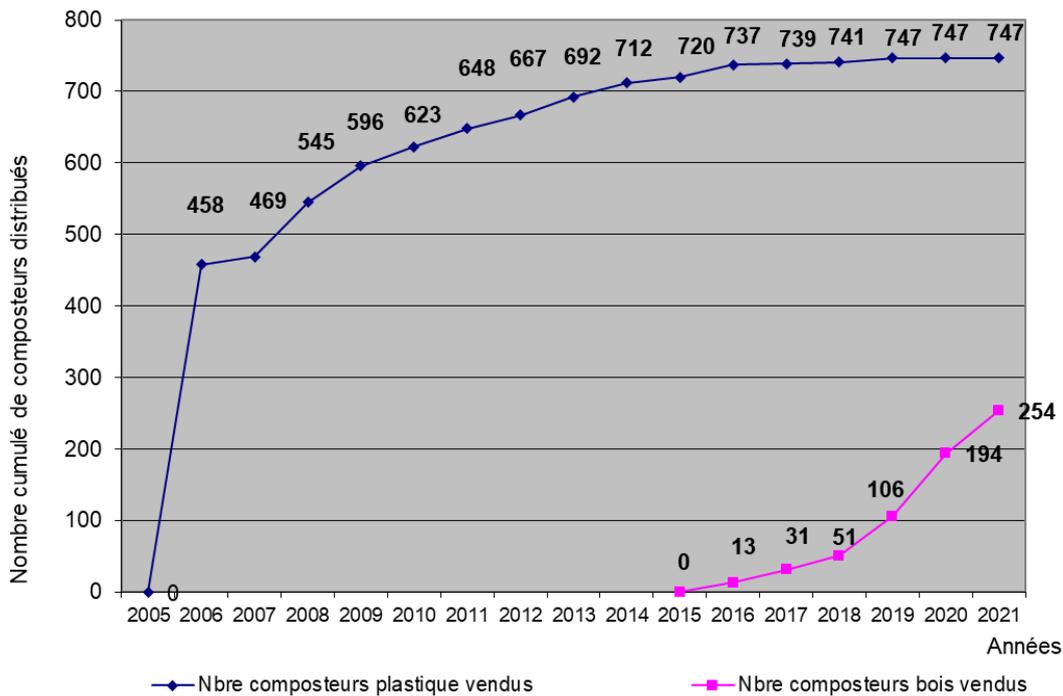
## **4. Le compostage domestique**

Depuis 2006, dans le cadre d'une convention avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon distribue à des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant.

En 2021, seuls des composteurs en bois ont été distribués : ce sont 60 composteurs en bois supplémentaires qui ont été distribués.

Au total, ce sont donc 1001 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.

### **Evolution du parc de composteurs individuels sur le territoire de la CCAPV depuis le lancement de l'opération**



## **5. Gestion séparée des biodéchets**

En 2021, afin de faire émerger des méthodes expérimentales et/ou innovantes visant à séparer les bio-déchets du gisement des ordures ménagères, la CCAPV a lancé un Appel à Projets auprès de ses communes membres. Les projets proposés peuvent revêtir plusieurs formes : mise en place de composteurs partagés ou collectifs, mise en place de composteurs en pied d'immeuble, distribution de poules, création de poulaillers collectifs, etc.... Six communes ont été sélectionnées pour la 1<sup>ère</sup> tranche du projet de gestion séparée des biodéchets.

Aucun de ces projets n'a été concrétisé en 2021.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## **ANNEXE 1**

# **Rapport Développement durable 2021 ECOSYSTEM sur le territoire de la CCAPV**

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE



\* Données 2020 relatives aux lampes à incandescence et à halogénures

# DEEE\* ménagers et lampes

## Rapport Développement Durable 2021

— ÉDITION  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON,  
SOURCES DE LUMIERES (04)

## ÉDITO



Le GIEC, dans son sixième rapport, vient de tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur le changement climatique. Il est urgent de se mobiliser collectivement et durablement pour limiter le réchauffement, en réduisant notamment les émissions de gaz à effet de serre. Nous prenons notre part ! En 2021, c'est l'émission de 548 000 tonnes de CO2 qui a été évitée grâce au recyclage

des appareils électriques et des lampes. Dans les 6 prochaines années, nous nous engageons à augmenter de près de 50% le volume de CO2 évité, via une collecte accrue et un pilotage de nos activités optimisé de manière à en réduire encore les impacts environnementaux. En outre, nous nous fixons comme objectif d'éliminer 15% de gaz réfrigérants en plus soit 1,5 million de tonnes de CO2 éliminées en 2027.

Après une « pause » conjoncturelle en 2020 liée à l'épidémie de COVID, la consommation des ménages de 2021 a retrouvé -voire dépassé- son niveau de 2019. La préservation et l'économie des ressources naturelles reste donc un enjeu majeur, et ecosystem y prend également sa part. Le premier levier est

l'allongement de la durée de vie des produits grâce aux fonds réparation et réemploi/réutilisation, instaurés par la loi AGEC de 2020, sur lesquels nous avons travaillé toute l'année. Le second levier est le recyclage des matières des appareils ni réparables ni réemployables. Sur les 669 961 tonnes collectées en 2021, 77 % ont été recyclées. Pour réutiliser encore plus de matières, nous ambitionnons, avec le concours de nos précieux partenaires, d'augmenter fortement la collecte ces 6 prochaines années. Nos axes de développement sont la mobilisation massive des consommateurs, la mise en place de nouvelles solutions telles que la collecte à domicile en milieu urbain, l'amélioration du tri dans les déchets du bâtiment, les déchets métalliques et les encombrants et la lutte contre l'export et les pratiques illégales. Et nous sommes bien évidemment toujours au service de nos adhérents pour les accompagner dans l'utilisation de matières recyclées pour la fabrication de leurs produits.

Symbole de notre engagement pour relever tous ces défis - et bien d'autres encore ! - c'est avec fierté que nous sommes officiellement devenus « entreprise à mission » le 24 juin 2021. Notre raison d'être, désormais déclinée en 5 objectifs sociaux et environnementaux, doit nous guider dans toutes nos actions.

**Guillaume DUPARAY**  
 Directeur du Développement

## CHIFFRES NATIONAUX 2021

### DEEE ménagers



### Lampes



## LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2021



Soit l'équivalent de :



# VOTRE BILAN 2021

## Votre contribution à la collecte en 2021

Votre 1<sup>ère</sup> collecte date du : 12/08/2009

	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	Progression des flux 2020/2021	Nombre d'objets 2021
GEM HF	93,0	95,8	+3,0%	1 813
GEM F	43,9	47,2	+7,5%	893
ÉCRANS	18,0	17,0	-5,6%	1 234
PAM	88,4	99,9	+12,9%	53 250
LAMPES	0,9	0,4	-49,6%	4 926
<b>TOTAL</b>	<b>244,1</b>	<b>260,3</b>	<b>+6,6%</b>	<b>62 116</b>



Vous avez collecté en 2021



57 190  
appareils



4 926  
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".

## Votre performance de collecte d'appareils 2021

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 11 119

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvement de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	12,7	1,9	0,3	14,9
Votre région affiche une performance de :	6,3	2,5	3,4	12,3
Au niveau national, la performance est de :	7,0	2,0	3,9	12,9

\*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1<sup>er</sup> janvier 2020).  
 \*\* Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.  
 \*\*\* ES et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2020/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prouta temporel.

La performance<sup>(1)</sup>  
de votre collectivité est :

23,4 kg  
d'appareils/  
hab/an

0,4  
lampes/  
hab/an

## Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2020	Performance 2021
Rural (< 70 hab/km <sup>2</sup> )	9,81 kg/ha/an	11,05 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km <sup>2</sup> )	7,15 kg/ha/an	7,71 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km <sup>2</sup> )	2,95 kg/ha/an	3,05 kg/ha/an



## VOTRE BILAN 2021

### Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de la convention OCAD3E. En 2021, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **33 906 841 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels. Les soutiens fixes et variables sont liés aux tonnages collectés.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*
2020	9 200 €	10 704 €	-	19 904 €	1 200 €
2021	7 820 €	11 432 €	- €	19 252 €	-
Évolution 2020/2021	-15%	+7%	-	-3%	-

\* Appareils DEEE et lampes.

### Coûts opérationnels pris en charge par ecosystem

En 2020, ecosystem a pris en charge directement les coûts de la logistique et du traitement pour votre collectivité. Vous avez évité une dépense de **70 552 €**.



Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes et de bennes.

S'agissant du recyclage, les activités de dépollution et de tri des matières constituent l'essentiel du processus de traitement.

Toutes ces opérations gérées par **ecosystem** représentent un **coût moyen à la tonne de 271,07 €** (source ADEME 2021), hors soutiens financiers versés aux collectivités.

### Soutien financier au titre de la protection du gisement

Le soutien financier dédié à la protection du gisement incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages. Cette année, les soutiens versés à ce titre représentent 3 147 977 euros.

#### ecosystem :

- vous accompagne à travers des visites en déchetteries pour former votre personnel,
- vous aide à réaliser le marquage des appareils de gros électroménagers pour être éligible à ce soutien.

Vous pouvez ainsi mettre en place des actions concrètes :

- adaptation des fréquences enlèvement et/ou des scénarios,
- sécurisation du gisement au moyen de conteneurs maritimes,
- possibilité de mise en place de systèmes de télésurveillance...

Pour connaître tous les critères et calculer les soutiens, contactez votre Responsable régional(e) **ecosystem**.

### Soutien financier au titre de la communication

En tant que collectivité partenaire d'**ecosystem**, vous êtes éligible aux soutiens financiers dédiés à vos actions de communication à l'attention de vos usagers :

- campagnes d'affichage,
- guide du tri,
- page d'information sur le site internet,
- panneaux signalétiques pour les points de collecte,
- organisation de collectes hors déchetteries.

Pour télécharger l'ensemble de nos outils, rendez-vous sur : <https://bit.ly/3uC9gOi>

Pour connaître le montant de vos soutiens à la communication et pour toutes questions : [communication@ecosystem.eco](mailto:communication@ecosystem.eco)

Pour connaître la part des soutiens dans les dépenses d'**ecosystem**, voir page 11.

# VOTRE BILAN 2021 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

## Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



## Le bilan environnemental

**ecosystem** évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain afin d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le Bilan environnemental : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>

## Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



**1 896** tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **4 726** équipements informatiques.

**Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités** et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



**739 156** kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **160** Français pour se chauffer pendant un an.

**Le recyclage permet de régénérer des matériaux.** Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

# VOTRE BILAN 2021 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

## Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Voire collecte a permis :**



**d'éviter** l'émission de **215** tonnes  
de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de  
**1 938 560** km en voiture  
( **1 937** trajets Lille-Marseille en voiture)



**d'éliminer** l'équivalent de **559** tonnes  
de CO<sub>2</sub>, soit la quantité de CO<sub>2</sub>  
absorbée par **46 593** arbres  
pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

**Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO<sub>2</sub>.**

**La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent.** Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub> : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.



## Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Voire collecte a permis :**



Destruction  
de la couche  
d'ozone

**d'éliminer** l'équivalent  
de **96** kg de gaz  
responsables de la  
destruction de la  
couche d'ozone  
(CFC-11 équivalent).



Pics de pollution  
à l'ozone

**d'éviter** des émissions de  
molécules responsables des  
pics de pollution à l'ozone,  
équivalentes à celles rejetées  
par **1 750** voitures  
pendant un an.



Acidification  
des sols et  
des eaux

**d'éviter** des émissions de  
molécules qui auraient  
généralisé l'équivalent d'un an  
de pluies acides sur une  
surface de **260 878** m<sup>2</sup>.

Pour en savoir plus : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/recycler-protger>

# PROTÉGER LA SANTÉ

## Que deviennent les substances dangereuses réglementées ?

L'une des raisons d'être de la filière est la protection de la santé. Son objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances dangereuses présentes dans les DEEE ménagers et lampes collectés. Une activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Cette année, **ecosystem a collecté 669 961 tonnes d'appareils et lampes en France**. De nombreuses substances dangereuses ou réglementées ont été extraites parmi lesquelles :

### 430 KG DE COMPOSANTS CONTENANT DU MERCURE



Le mercure est un métal toxique qui a des effets néfastes sur l'organisme, notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. On le trouve surtout dans les lampes de rétroéclairage des écrans LCD ainsi que dans les lampes et tubes fluorescents. Le mercure sert également d'interrupteur dans certains appareils tels que les congélateurs coffres et les ordinateurs portables. **Le mercure est stabilisé avant d'être stocké dans des installations dédiées aux déchets dangereux.**

<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>

### 1 126 TONNES DE PILES ET BATTERIES



Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets néfastes sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, **les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Srelec et Corepile qui se chargent de leur traitement.**

### 13 013 TONNES DE TUBES CATHODIQUES



Les tubes cathodiques contiennent du verre au baryum et du verre au plomb. **Le verre au baryum est évalué comme non dangereux, et peut être recyclé dans la fabrication de matériaux pour le bâtiment. Le verre au plomb ou le verre en mélange (non trié) est considéré comme dangereux; le plomb est susceptible de s'accumuler dans les organismes et de provoquer des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants. Il est envoyé en installation de stockage de déchets dangereux.**

### 17 031 TONNES DE PLASTIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE BROMÉS



Dans certains appareils électriques et électroniques, les plastiques peuvent contenir des retardateurs de flamme bromés. Les plastiques, issus des petits appareils en mélange (PAM) et écrans, peuvent être classés pour certains comme « dangereux » et POP (« polluants organiques persistants »). Ils sont alors traités en incinérateurs de produits dangereux, équipés de fours à haute température. **Par principe de précaution, nous rassemblons dans la catégorie « susceptibles d'être bromés », tous les plastiques bromés ainsi que ceux sur lesquels persistent des doutes, pour qu'ils subissent le même traitement.**

### 294 TONNES DE CONDENSATEURS



Il s'agit soit de condensateurs susceptibles de contenir des PCB (Polychlorobiphényles), soit de condensateurs électrolytiques. Les PCB sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires. **Les condensateurs sont traités en installations spécifiques pour les déchets dangereux équipées de fours à très haute température (1200°C).**

### 163 TONNES DE CARTOUCHES DE TONER



Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. **Elles sont récupérées et nettoyées pour être reconditionnées. Les cartouches non reconditionnables sont traitées par des entreprises spécialisées.**

# PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

## Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2021)



Les appareils électriques et lampes usagés représentent un véritable gisement de matières premières secondaires. Sur les **669 961 tonnes de DEEE ménagers et lampes collectés** au niveau national par **ecosystem** en 2021 :

- **76,8 % ont été recyclées.**
- **88,8 % ont été valorisées sous d'autres formes** (énergie, remblais...).
- La part restante (non valorisable) a été isolée et traitée en installations spécialisées.

Concernant les verres des écrans cathodiques, il n'y a pas à l'heure actuelle de centre adapté à leur traitement en France. Il existe en Europe des centres de traitement adaptés pour le tri et le recyclage des différents verres (au baryum et au plomb) mais les services administratifs de l'Etat n'autorisent pas leur export.

## Que deviennent les réfrigérateurs recyclés par ecosystem ?

### MÉTAUX FERREUX ET MÉTAUX NON FERREUX

Acier, inox, cuivre et aluminium sont majoritairement recyclés en armatures métalliques utilisées dans la construction, en pièces automobiles comme la culasse, le collecteur d'échappement ou encore en câbles.

### PLASTIQUES

88,8% des plastiques sont recyclés. Leur recyclage en boucle fermée est en cours de développement. 9 % de la mousse isolante est également recyclée, sous forme principalement d'absorbant. Le reste des plastiques et mousse est majoritairement valorisé énergétiquement (41 %). Les cendres issues de l'incinération des mousses peuvent aussi être intégrées dans du ciment. 11 % des plastiques et mousses sont éliminés via des installations de stockage spécialisées.

### SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES

Gas réfrigérants et condensateurs sont traités séparément pour être détruits dans des incinérateurs spécifiques à haute température, conformément à la réglementation.

### CARTES ÉLECTRONIQUES

Elles sont traitées en fonderies spécialisées où seront recyclés les différents métaux (or, argent, cuivre, etc.). Le reste de la carte électronique (résine époxy notamment) est en partie valorisé énergétiquement, en partie éliminé.

### VERRE

Le verre des clayettes est majoritairement recyclé (93 %). Il sert à refaire du verre plat utilisé pour des vitres simples ou pour refaire des clayettes. Le reste est stocké en installation spécialisée.

### AUTRES

Les matières restantes, souvent de petite taille, se composent essentiellement de bois (planche de contreplaqué au-dessus de l'appareil), de caoutchouc et de résidus de broyage. Ils sont valorisés (30 %), principalement énergétiquement, ou envoyés dans des centres de stockage spécialisés (70 %), conformément à la réglementation.

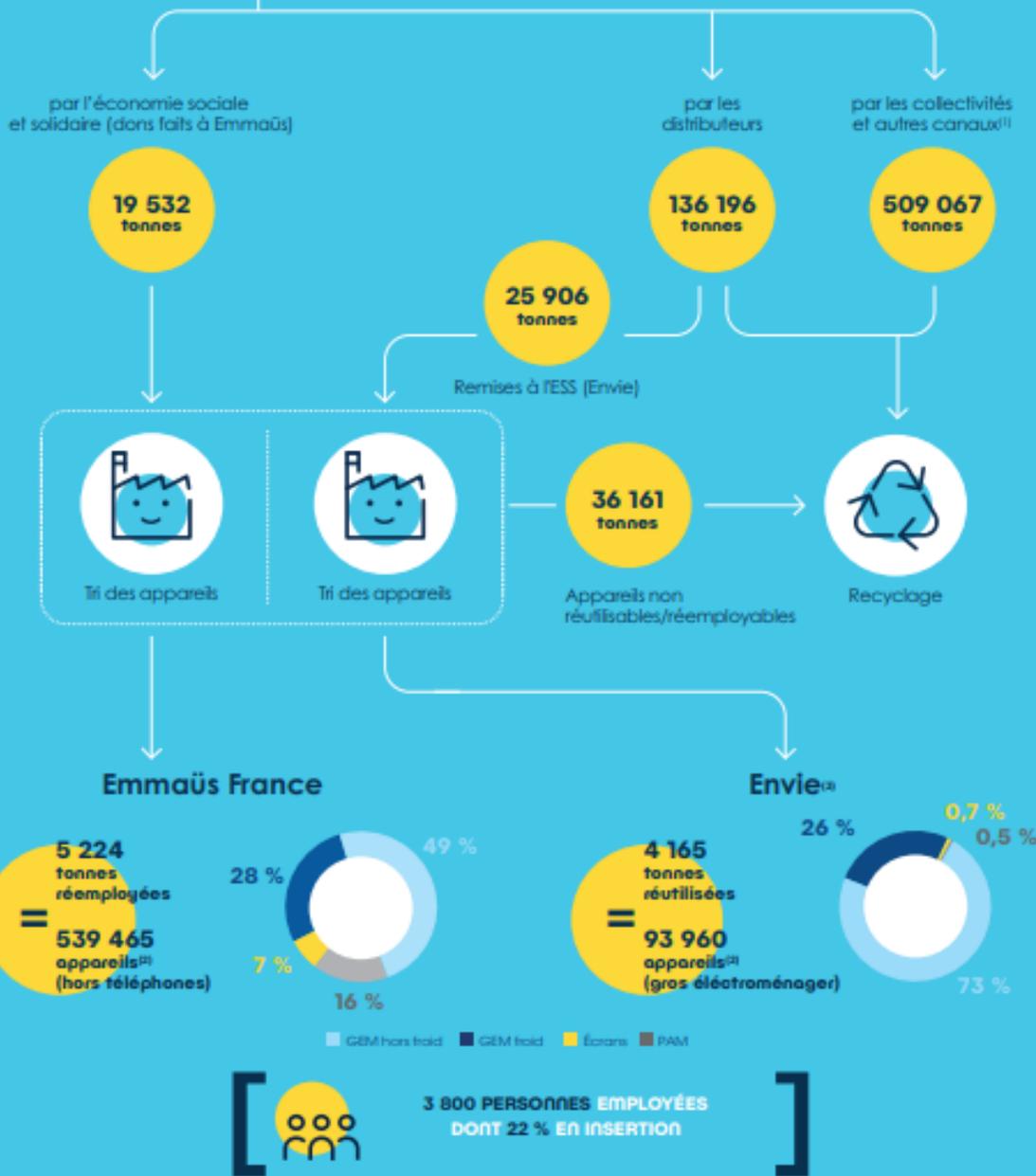
### Composition d'un réfrigérateur



# S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



Le réseau **Emmaüs France** réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des particuliers. Le réseau **Envie** réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2021, près de **633 425** appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.



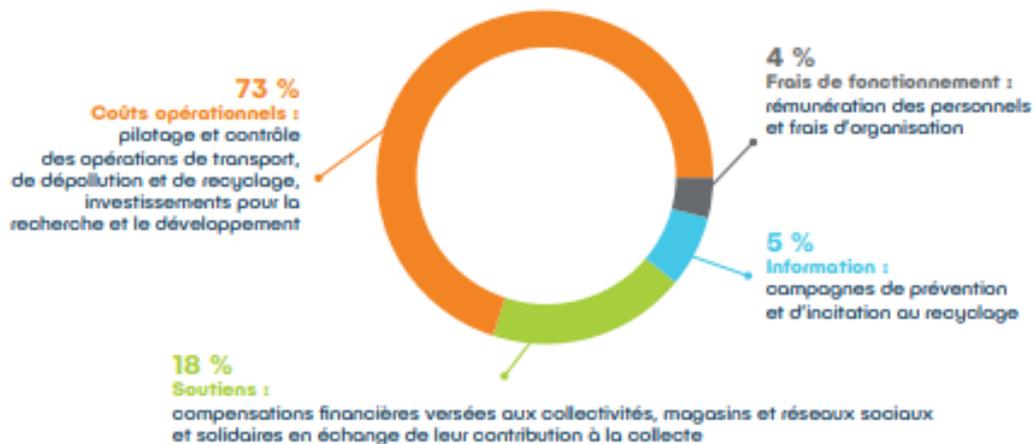
<sup>(1)</sup> Gestionnaire de déchets et dérivés (à la notation énergétique) et collectes solaires de quartier.  
<sup>(2)</sup> Transformation en nombre d'appareils d'après l'acheminement 2020 (poids moyens par type d'appareil).  
<sup>(3)</sup> Les pourcentages du diagramme circulaire ayant été arrondis à la décimale près, leur somme ne correspond pas exactement à 100.

## Que finance l'éco-participation ?

L'**éco-participation** permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE ménagers et des lampes. Elle est versée à **ecosystem** par les producteurs pour chaque équipement électrique et électronique mis sur le marché. Le montant de l'éco-participation ainsi versé est indiqué sur la facture d'achat du consommateur.

Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières.

Cela permet de **garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage**. Toutes les activités d'**ecosystem** sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.



## Glossaire

**GEM F** : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)

**GEM HF** : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)

**Écrans** : téléviseurs ou moniteurs

**PAM** : petits appareils en mélange (tout appareil autre que les 3 précédents)

La **collecte** consiste à récupérer les déchets électriques et électroniques issus de la reprise à la livraison ou déposés par les consommateurs en magasins et déchetteries, et à les mettre à disposition des prestataires logistiques d'**ecosystem** qui les acheminent vers les centres de traitement où ils sont pesés avant d'être traités. Le **taux de collecte** est le rapport entre les équipements collectés une année (en tonne) et la moyenne des équipements mis sur le marché (en tonne) les 3 années précédentes.

Le **traitement** est l'ensemble des étapes nécessaires à la dépollution et au recyclage des DEEE (démantèlement, élimination des composants dangereux, broyage, séparation des matières...).

La **dépollution** vise à retirer ou isoler les composants ou substances pouvant présenter des risques immédiats ou différés, pour la santé et/ou l'environnement.

Le **recyclage** est le traitement des déchets qui permet de réutiliser les matières qui le composent pour la fabrication de nouveaux produits ou matériaux. Le **taux de recyclage** est le rapport entre la quantité de déchets recyclés et la quantité totale de déchets pesés en entrée de centre de traitement.

Les **matières premières secondaires** sont les matériaux issus du recyclage et pouvant être utilisés en substitution totale ou partielle de matières premières.

La **valorisation** est tout mode de traitement dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Cela comprend le recyclage, les autres types de valorisation matière (remblaiement, conversion de déchets en combustibles) et la valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie). Le **taux de valorisation** est le rapport entre la quantité de déchets valorisés et la quantité totale de déchets pesés en entrée de centre de traitement.

Le **réemploi** est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie pour un usage identique à celui pour lequel il avait été conçu. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.

La **réutilisation** est une opération qui s'amorce lorsqu'un propriétaire d'un bien usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Il dépose son bien usagé dans un magasin, une déchetterie ou le fait reprendre au moment de la livraison d'un appareil neuf. Le bien usagé prend alors le statut de déchet. Il subit ensuite une opération de remise en état/réparation lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier d'une seconde vie.

## Votre contact ecosystem



**Stéphane AUBRY**

Responsable Régional de Collecte Sud-Est

E-mail : saubry@ecosystem.eco  
06 79 28 69 19

Chargé de mission : **Océane WOITRAIN**

Plus d'informations

0 809 540 590 Service gratuit  
hors appel

## Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :  
PAXY EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC  
LA PERTHE (13)



Écrans chez :  
SIBUET ENVIRONNEMENT - LE  
CHEYLAS (38)



Gros électroménager froid chez :  
TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)



Écrans plats chez :  
SIBUET ENVIRONNEMENT - LE  
CHEYLAS (38)



Petits appareils en mélange chez :  
VEOLIA TRIADE - ROUSSET (13)



Lampes chez :  
ARTEMISE - VULAINES (10)



[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)

Contact :  
[communication@ecosystem.eco](mailto:communication@ecosystem.eco)

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE

## **ANNEXE 2**

# **Certificat 2021 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV**

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220927-2022\_04\_21-DE



# CERTIFICAT 2021

## D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2021 chez

DECHETERIE DE CASTELLANE CC ALPES PROVENCE VERDON

a permis d'économiser l'équivalent de :

**975 766**  
litres d'eau



**67 834**  
litres de carburant



**767 046**  
kWh



Fait à Lyon, le 12/05/2022



### Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2021 en économies en eau, en carburant et en kWh.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

**Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.**

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

**Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.**

L'équipe Aliapur  
[www.aliapur.fr](http://www.aliapur.fr)





# CERTIFICAT 2021

## D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2021 chez

**DECHETERIE DE THORAME BASSE CCAPV**

a permis d'économiser l'équivalent de :

**462 451**

litres d'eau



**32 149**

litres de carburant



**363 531**

kWh



Fait à Lyon, le 12/05/2022



### Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2021 en économies en eau, en carburant et en kWh.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

**Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.**

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

**Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.**

L'équipe Aliapur  
[www.aliapur.fr](http://www.aliapur.fr)

